

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

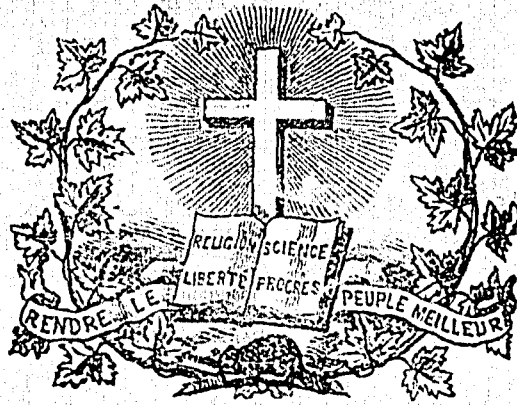
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume IV.

Montréal, (Bas-Canada) Avril, 1860.

No. 4.

SOMMAIRE.—LITTÉRATURE: L'émigration canadienne, par M. Édouard Sempé.—
La Semaine Sainte à Jérusalem, par M. Lesauvage.—SCIENCE: Compte-rendu
du Cours d'histoire du Canada de M. Fesland à l'Université Laval, rapporté par
M. Rouhier, docteur de l'Université (suite).—Géographie Canadienne: Les lacs,
par M. J. M. Lemoine.—EXERCICES: Pédagogie.—Comment on accoutume ses
élèves à la politesse, à la propreté, à l'exactitude, Rollin.—Conseils aux institu-
teurs.—De l'éducation agricole en France, Louis Hervé.—De l'enseignement de
la musique, par M. E. Blain, (suite et fin).—EXERCICES pour les élèves des écoles.
—Sujet de composition: La chasse au Catibou.—Exercices de grammaire.—AVIS
OFFICIELS: Nomination d'un examinateur.—Commissaires d'école.—Séparation
et annexion de municipalités scolaires.—Diplômes accordés par les bureaux d'ex-
amineurs.—Conférences d'instituteurs.—Avis concernant l'approbation des livres
par le Conseil de l'Instruction Publique.—Avis aux instituteurs.—Bons offerts
au département de l'Instruction Publique.—EDITORIAL: Bureaux des examinateurs
catholiques de Québec.—Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du
Bas-Canada pour 1859.—Extraits des rapports des inspecteurs. (suite).—Revue
Bibliographique.—État de l'Instruction publique dans le Haut-Canada.—Rapport
du Surintendant pour 1859.—Rapport du Surintendant des écoles de la Louisiane
pour l'année 1857.—Petite revue mensuelle.—NOUVELLES ET FAITS DIVERS: Bul-
letin de l'Instruction publique.—Bulletin des lettres.—Bulletin des sciences.

LITTÉRATURE.

POÉSIE.

L'ÉMIGRATION CANADIENNE,

Canada, terre sainte où respandit la foi,
Terre de dévouement, de gloire et de vaillance,
A tes fertiles bords sourit la Providence,
Et, du haut de son trône, un Dieu veille sur toi.
A tes mâles enfants Il donna le courage,
Les moissons à ton sol, à tes bois le feuillage,
Et le bras valeureux qu'anime un noble essor,
En creusant ton entraille y découvre un trésor.
De ses plus riches dons t'a comblé la nature,
Tu portes dans ton sein ta puissance future,
Ton drapeau sous ses plis garde ta liberté,
Rien ne manque à tes fils pour leur prospérité.
Le voyageur surpris admire tes montagnes,
L'azur de ton beau ciel, tes riantes campagnes,
Ton lac, qui du soleil abreuvant les rayons,
De ses dentelles d'or festonne tes vallons.
C'est toi qu'en expirant jadis chanta Moïse.
Salut, ô Chanaan, salut terre promise,
Image d'Israël, tabernacle de Dieu !
Passant, recueille-toi pour fouler ce saint lieu.—
—Mais quelle est donc là-bas cette bruyante foule
Dont le flot grossissant tourbillonne et s'écoule ?
Pour sauver de Montcalm le sacré pavillon,
Sans doute a résonné le tocsin des alarmes ;
Chacun vole et bondit, s'apprête, prend les armes,
Et court de l'assaillant repousser l'escadron ?—
Hélas, non, tout ce peuple, inondant le rivage
Est un peuple aveuglé qui déserte sa plage,
Pour demander ailleurs à des cieux étrangers
Le bien-être qu'ici lui donnent ses foyers.

Quelle fureur l'enivre, émigrant téméraire !
Sans jamais la saisir, tu suis une chimère ;
Quand tu crois l'embrasser elle échappe à tes pas,
S'envole comme un sylphe et rit de tes combats.
Quand donc, cesseras-tu, bercé par un vain songe,
De fuir la vérité, pour suivre le mensonge ?
On te promet de l'or, des fleurs et des plaisirs,
Les splendeurs d'un fantôme embrasent tes désirs ;
Et tu pars comme un trait. Je sais ton espérance :
Tu vois poindre déjà ta prochaine opulence,
De guirlandes ornant tes loisirs fortunés ;
Chaque jour à tes yeux dévoile un front lucide ;
Quatre nobles coursiers à la course rapide,
Les naseaux écumants, les crins enrubanés,
Dans un char tout doré, sur la plaine ébahie,
Traînent pompement ta grandeur enrichie ;
Chacun brigue l'honneur de chanter ton retour ;
Tu bâtis un palais, un castel et sa tour ;
Chez toi brillent partout et le porphyre et l'ambre,
Tu reçois des placets, un fauteuil à la chambre ;
Si tu parles, soudain tes paroles font loi,
Et, dans les environs, tu commandes en roi.
De tes rêves brillants voilà l'ombre éphémère :
Après elle tu cours sur la rive étrangère ;
Mais au lieu du lingot, promis par Les Etats,
Tu heurtes les chagrins, le deuil et le trépas.
A tes mains un tyran impose des entraves ;
Esclave méprisé parmi d'autres esclaves,
Toi qui fus libre et fier, tu deviens instrument,
Ton corps s'use à la globe et ton âme au tourment ;
Comme un spectre, à ton seuil vient frapper la misère,
Avec les noirs regrets, les pleurs, la faim amère,
Et d'un maître insolent pour obtenir du pain,
Il te faut sans murmure essayer le dédain.
Parfois sous le malheur ta faiblesse succombe ;
Tu convoitais de l'or, tu trouves une tombe,
Ou si du champ natal tu revois les sillons,
Ce n'est qu'avec la honte unie à des haillons.—
—Oh ! laisse s'agiter le démon des richesses
Et demeure impassible à ses fausses promesses.
Sous un masque d'argent il cache du venin,
L'éclat est à son front et la mort dans son sein.
Le bonheur, il est là, sous le toit de l'ancêtre,
Auprès de ton berceau, sous l'ombre du vieux hêtre,
Dans le champ desséché que néglige ton bras,
Pour suivre imprudemment de vagues appâts.
Il est là, sous ton ciel, à côté de ta mère
Qui pleure ton absence et, seule en la chaumière,
Voit s'éteindre et mourir la lampe de ses jours.
Loin de toi, les soucis, implacables vautours,
De leurs ongles d'acier déchirent sa vieillesse
Qu'un cercueil à pas lents emmène la tristesse.
Le bonheur, il est là, près du nid de l'oiseau
Qu'enfant tu dérobaïs en gardant le troupeau,
Près du lis que ta main cueillait dans la verdure,
Près du fleuve argenté qui serpente et murmure.

Petit-fils de Cartier, de l'âtre paternel
N'éloigne plus tes pas ; ailleurs est le déboire,
Ici le doux repos, dans un jour de victoire
Ici que tes martyrs moururent pleins de gloire,
Pour sauver du fléau la patrie et l'autel.
Soldat, ne laisse point ton drapeau sans défense ;
Français, jusqu'au tombeau, sois digne de ta France,
Et toujours souviens-toi qu'un vaillant laboureur,
En sillonnant sa terre, y trouve le bonheur.

EDOUARD SEMPE.
(L'Ordre.)

La Semaine Sainte à Jérusalem.

Le lendemain, qui était le Jeudi Saint, on avait dressé, pour la circonstance, en face du tombeau du Sauveur, un autel tout étincelant d'or, d'argent et de pierres précieuses ; les ornements du révérendissime qui allait officier, et ceux des autres ministres sacrés, se faisaient, comme le dimanche précédent, remarquer encore par leur étonnante richesse. A l'heure de l'office, je me rendis au chœur, où je pris place en soutane parmi les religieux, qui me prièrent de me passer un surplus au moment de la communion. Ce moment était cependant arrivé, et personne ne se mettait en frais de me venir en aide ; on m'avait sans doute oublié. Me priver du bonheur de communier à pareil jour, et dans une si belle circonstance, me parut un sacrifice au-dessus de mes forces. C'est pourquoi, me confiant en la bonté du Sauveur, j'attendis de lui seul la dispense de l'usage du vêtement prescrit à tout ecclésiastique, pour approcher de la table sainte, et m'avancai à la suite des autres, pour prendre part au banquet céleste. J'étais agenouillé devant le ministre sacré, et allais recevoir de sa main divine nourriture, lorsqu'une étoile vint soudain me tomber sur les épaules.

Après la messe, l'officiant, précédé de tout le clergé, tenant en main des cierges allumés, alla processionnellement déposer le saint sacrement dans le St. Sépulchre. Cette cérémonie fut touchante ; la circonstance du temps et du lieu était de nature à remuer puissamment le cœur. Le silence le plus profond régnait, en ce moment, dans la maison du Seigneur ; les Turcs, les Arabes et les Schismatiques, qui y étaient accourus en foule, gardaient l'attitude la plus respectueuse. Une seule voix y retentit : c'était celle du culte catholique ; elle seule, en ce beau jour, eut le droit de s'y faire entendre, à l'exclusion de celle des hétérodoxes, dont la Pâque ne tombe, cette année, qu'à la fin d'avril. Le nombre des catholiques malheureusement ne formait que la moindre partie des assistants, dont le plus grand nombre était composé de Schismatiques et de Musulmans ; ce qui cessera de surprendre quand on saura que Jérusalem ne contient que 300 catholiques environ, et que le chiffre des pèlerins de la même croyance qui s'y rendent à pareille époque, est presque nul.

L'église du St. Sépulchre devant se fermer après la cérémonie, pour ne s'ouvrir que le lendemain, je me déterminai à m'y renfermer avec MM. Bélanger, Franchini et Murrelli. Nous en fîmes la demande au révérendissime, qui s'y prêta de la meilleure grâce du monde.

A dîner, nous fîmes tous quatre admis à la table de la communauté, où chacun eut pour piance de la morue apprêtée à l'huile ; cette morue vient des bancs de Terre-neuve. Le mets était certainement bon ; il était même recherché, si l'on fait attention à la circonstance du jour où nous nous trouvions ; mais mon estomac incommode et revêche ne put malheureusement s'en accommoder. Un mot au révérendissime m'eut sans doute tiré d'affaire ; je crus cependant plus convenable de garder le silence ; la pensée de la grande semaine et des souffrances qu'y a endurées le Sauveur du monde, me fit agréer cette légère mortification sinon avec joie, du moins avec résignation.

Au sortir de table, un vénérable religieux, dont j'avais fait la connaissance au Caire, et que j'avais retrouvé à Jérusalem, où il m'avait devancé, le R. P. Antonio, visiteur des maisons de son ordre en Orient, me proposa de garder, à mon tour, le saint sacrement dans le St. Sépulchre. La proposition me sourit agréablement ; je m'empressai donc d'y souscrire. A une heure et demie, j'étais en adoration dans le tombeau de mon Sauveur, où pendant une heure entière, que j'eus le bonheur d'y passer, je donnai l'essor à mon âme, et m'abandonnai aux douces impressions dont m'inspirait la pensée des souffrances de l'Homme-Dieu qui y a reposé après sa mort.

Une autre consolation m'attendait sur le Golgotha. M. Murrelli (1)

(1) Pour ne pas faire connaître la personne dont il est ici question j'ai à dessein altéré son nom.

qui m'y avait suivi, comme moi attentif à considérer ce lieu où passait dans l'Eglise, où la foule se pressait autour des saints lieux, m'ouvrant tout-à-coup son âme, se prit à me faire part des doutes auxquels il était en proie et contre la religion et contre son enseignement. Paris voltairien lui avait servi d'école ; la lecture des œuvres du coryphée de la philosophie lui avait tracé les fatales errements qu'il suivait depuis plusieurs années ; la religion n'était à ses yeux qu'une fable, son chef suprême un imposteur, ses ministres subalternes autant d'agents de la déception. La discussion fut assez longue ; j'écoutais ses objections avec patience, et y répondais avec charité. Mes réponses lui parurent péremptoires ; elles furent pour lui une lumière, dont l'éclat commença à dissiper les ténébras de son intellect. De nouveaux traits de lumière étant venus ajouter à la force des premiers, il finit par admettre la Divinité de Jésus-Christ, puis le dogme de l'autorité infallible de l'Eglise, enfin son droit à régler la foi de ses enfants. Content de l'avoir amené là, je voulais, comme pour assurer la victoire que la religion venait de remporter sur l'impiété, lui faire faire, sur-le-champ, un acte solennel de foi en la Divinité du Christ et en l'autorité de son Epouse. Le prenant donc par le bras je le conduisis dans la chapelle du crucifiement, et là, après nous être agenouillés l'un et l'autre en face de l'autel, je formulai à voix haute un acte de foi, quo je le priai de répéter après moi ; il m'obéit, et prononça mot pour mot les paroles qui tombaient de mes lèvres. Plus tard, près de la chapelle de Sainte Marie-Magdeleine, il me déclara que, résolu de rompre tous les obstacles qui pouvaient encore l'arrêter dans la voie du bien, il renonçait de cœur et d'esprit à la franc-maçonnerie et au carbonarisme, dont il était depuis longtemps partisan avoué. Je le menai, dans la soirée, à la cellule du P. visiteur, à qui je le contai, afin qu'il achevât sa conversion. Il est vrai qu'il lui fit quelques nouvelles objections contre la foi ; mais je remarquai, avec plaisir, que les réponses du R. Père, comme les miennes, produisaient leur effet. Fasse le ciel que cette œuvre, que le Golgotha a vu naître et grandir, soit cimentée par le sang adorable qui l'a autrefois arrosé !

Au sortir de la cellule du P. visiteur, j'allai avec mon néophyte faire les stations de l'Eglise du St. Sépulchre ; il était alors onze heures et demie du soir. Ce fut dans cette visite que je pus voir de près l'endroit où fut planté l'arbre de la croix ; l'exiguïté du trou qu'on a pratiqué, tout vis-à-vis, dans le pavé qui le recouvre, ne me permit pas d'y passer le bras ; je m'en dédommageai, en y faisant descendre mon chapelet.

Le lendemain était le Vendredi Saint. Le désir de ne rien perdre de la touchante cérémonie qui devait avoir lieu, en ce jour, dans l'Eglise du St. Sépulchre, m'y conduisit de bonne heure, avec mes compagnons. J'assistai, cette fois, en habit de chœur, à l'office, qui se fit dans la chapelle du crucifiement, à l'endroit même où Jésus fut attaché à la croix ; et la place que j'occupai, pendant toute la cérémonie, est précisément celle où il fut descendu de l'instrument de son supplice, et remis entre les bras de sa sainte mère. Ah ! c'est ici, cher ami, qu'il faut venir, pour apprendre à connaître ce que l'office du Vendredi Saint a de touchant ! Quel lieu que le Calvaire, pour remuer l'âme ! Et quel théâtre que celui où la plus sanglante des péripéties a reçu son accomplissement ! La passion y fut chantée par trois religieux, vêtus d'aubes ; leur chant grave et solennel était emprunté de cette harmonieuse tristesse qu'on éprouve, mais qu'on ne définit pas. Lorsqu'ils furent à cette partie de la cérémonie où Jésus est représenté en proie aux horreurs de l'agonie, et Marie défaillante d'ailliction à ses pieds, tous trois se turent, et allèrent ensemble se placer vis-à-vis le trou de la croix, où l'Historien chanta : *Et, inclinato capite, tradidit spiritum ; et, ayant baissé la tête, il rendit l'âme ;* mais de manière à amoindrir graduellement les sons de sa voix, jusqu'au mot *spiritum*, dont l'articulation étouffée n'arriva pas jusqu'à nos oreilles. Un morne silence suivit cette scène. L'impression fut des plus vives ; Jésus, épuisé de souffrances, avait remis son âme entre les mains de son Père !

Vint ensuite le chant des oraisons que l'Eglise, en ce grand jour, adresse à Dieu pour tous ses membres, et même pour ses ennemis ; les Juifs n'y furent donc pas oubliés. Qu'il fit beau voir cette épouse, désolée de la mort de son époux, se répandre, au lieu même de son supplice, en prières pour ses barbares meurtriers ! Le christianisme seul peut offrir de semblables traits de charité. Des Juifs, mêlés à la foule, en étaient néanmoins ; et ils tenaient encore leurs cœurs fermés à la grâce ! O Golgotha, ton rocher répêtera-t-il donc toujours ces effrayantes paroles : *Que son sang retombe sur nous et nos enfants !*

Après dîner, nous allâmes avec M. Franchini compléter la visite des saints lieux, que l'excursion du Jourdain avait interrompue. Nous commençâmes par la visite du palais d'Hérode, où Jésus fut mené par l'ordre de Pilate.

« Lorsque Pilate entendit parler de la Galilée, il lui demanda s'il était Galiléen.

« Et sachant qu'il était de la juridiction d'Hérode, qui était alors à Jérusalem, il le renvoya devant lui.

« Hérode fut fort aise de voir Jésus ; parce qu'il avait ouï-dire beaucoup de choses de lui, et qu'il espérait de lui voir faire quelque miracle.

« Il lui fit donc plusieurs questions ; mais il ne lui répondit rien.

« Hérode avec toute sa cour le méprisa, et, l'ayant fait vêtir d'une robe blanche par moquerie, le renvoya à Pilate. » (1)

Le palais d'Hérode est à environ cent pas de celui de Pilate ; il est assez beau. Il suffit de le voir, pour reconnaître que c'est une construction moderne. La crainte d'essuyer un refus nous empêcha de demander la permission d'y entrer.

Du palais d'Hérode, nous nous rendîmes, en parcourant la Voie Douloureuse, dont nous vîmes les stations, à la maison d'Anne. Elle est sise près de la porte de Sion, qui la sépare du palais de Caïphe, son gendre, d'où elle est éloignée de deux à trois cents pas environ. Démolie, comme le reste de la ville après le siège de Titus, elle a été remplacée par une église qui appartient aux Arméniens. On y fait remarquer à gauche, en entrant, l'endroit où le Sauveur fut détenu, avant d'être présenté à Anne ; et, à quelques pas de là, l'emplacement de la salle où il lui fut présenté.

« Le grand prêtre interrogea Jésus touchant ses disciples, et touchant sa doctrine ;

« Et Jésus lui répondit : J'ai parlé publiquement à tout le monde ; j'ai toujours enseigné dans la synagogue et dans le temple, où tous les Juifs s'assemblaient, et je n'ai rien dit en secret ;

« Pourquoi m'interrogez-vous ? Interrogez ceux qui ont entendu ce que je leur ai dit ; ils savent ce que j'ai enseigné.

« Lorsqu'il eut dit ces mots, un des gens qui étaient là présents donna un soufflet à Jésus, en disant : Est-ce ainsi que tu réponds au grand-prêtre ? » (2)

À sept heures du soir devait avoir lieu, dans l'église du St. Sépulture, une procession solennelle, à laquelle a coutume d'assister une foule immense de gens de tout âge et de toutes religions. Les catholiques, les Grecs, les Turcs, les protestants, tous s'y portent en masse, attirés, les uns par la piété, et les autres par la curiosité, quelques-uns, enfin, par l'envie d'insulter au culte latin.

La procession était commencée, lorsque nous arrivâmes à l'église ; de la chapelle de l'apparition, où s'était faite la première station, elle s'était dirigée vers l'autel de la division des vêtements, où nous la rejoignîmes. De cette seconde station, elle défila vers l'Impropère, où un religieux prononça quelques mots sur le mystère qu'on honore en cet endroit ; après quoi elle se remit en marche. Mais cette fois, nous eûmes à gémir, en entendant les cris qu'une foule de gens, parmi lesquels je crus reconnaître plusieurs catholiques, se mirent à pousser ; il y avait là de quoi allumer mon zèle. Indigné de voir la maison du Seigneur traitée de la sorte, je me séparai sur-le-champ de la procession, et me dirigeai vers le Calvaire, où je la précédai de quelques instants.

Il est d'usage, en ce jour, de faire porter, en tête de la procession, un Christ en relief, de grosseur et de grandeur presque naturelles, dont les pieds et tous les autres membres se prêtent aux divers mouvements qu'on veut leur imprimer. Au moyen de ce Christ, on représente les mystères de la Passion, tels que le crucifiement, la descente de la croix, l'embaumement et la descente dans le tombeau. Cet usage est ancien chez les Orientaux et en grande vénération parmi eux. Ils y tiennent fort ; aussi ne serait-il ni facile ni prudent de le vouloir abolir.

Il y avait déjà quelque temps qu'un prédicateur avait entonné, dans la chapelle du crucifiement, un sermon en langue espagnole, lorsque fatigué, et, en même temps, dégoûté de l'indévoction que je voyais peinte sur la plupart des visages, je pris le parti de m'en aller ; suivi de mon compagnon et de M. Franchini, je m'arrachai, comme je pus, de la foule, et repris, avec eux, la voie de notre hôtel. Notre départ, bien entendu, n'interrompit pas la cérémonie, qui ne se termina que bien tard dans la nuit. L'orateur, pour parler avec le P. Gérumb, qui y assista pendant son séjour à Jérusalem, s'étant, comme il est toujours de règle en pareille conjoncture, arrêté au fait du crucifiement, plusieurs religieux, attachèrent l'image du Christ à la croix avec des clous, puis la plantèrent dans le trou, où la vraie croix fut autrefois dressée. Le récit de la mort du Sauveur terminé, un des religieux s'éleva à la hauteur de la croix et ôta la couronne d'épines de la tête de l'effigie, tandis que d'autres, armés de tenailles et de marteaux, en enlevèrent

les clous ; après quoi ils descendirent le corps à terre, au moyen de linges blancs, qu'ils lui passèrent par-dessous les bras. Enfin, le célébrant et tous les religieux s'approchèrent pour baiser, avec respect et à genoux, la couronne et les clous, qui furent offerts à la vénération des assistants. La procession s'avança ensuite, la couronne et les clous déposés dans un bassin d'argent, et le corps porté par quatre religieux, vers la pierre de l'onction, d'où, après avoir représenté Joseph d'Arimathie, Nicodème et les Saintes Femmes, embaumant le corps de Jésus, elle se rendit au St.-Sépulture ; là le corps fut placé sur le marbre qui recouvre le saint tombeau.

Le jour suivant, Samedi Saint, fut consacré à la visite des quelques monuments sacrés qu'il nous restait encore à voir. Nous débûtâmes par la Piscine Probative. Cette piscine, connue encore sous le nom de Piscine des Brebis, ou de Bethesda en hébreu, est située au nord de la mosquée d'Omar, non loin de la porte de St. Etienne. Le nom de Piscine des Brebis lui est venu de ce qu'on y lavait autrefois les brebis destinées aux sacrifices du temple, qui n'en était pas éloigné. Elle était entourée de cinq portiques, destinés à loger les malades qui y accouraient de toutes parts ;

C'étaient des aveugles, des boiteux, des paralytiques qui attendaient le mouvement de l'eau ;

« Parce qu'un ange du Seigneur, descendant, de temps en temps dans la piscine, agitait l'eau ; et le premier qui entrait dans la piscine, après l'agitation de l'eau, était guéri de sa maladie, quelle qu'elle fût.

« Il y avait là un homme malade depuis trente-huit ans.

« Jésus l'ayant vu couché, et sachant qu'il y avait long-temps qu'il était malade, lui dit : Voulez-vous être guéri ?

« Il lui répondit : Seigneur, je n'ai personne pour me mettre dans la piscine, lorsque l'eau est troublée ; car lorsque j'y vais, un autre me prévient.

« Jésus lui dit : Levez-vous, prenez votre lit et marchez.

« Aussitôt cet homme fut guéri, il porta son lit et marcha. » (1)

Cette piscine ou lavoir, que Salomon avait fait creuser pour le service du temple, est très-vaste ; elle a cent cinquante pas de long sur quarante de large. Elle est aujourd'hui entièrement desséchée. On en a fait un égout ; c'est le réceptacle des immondices de la ville. Des cinq arcades qu'on lui connaissait du temps de Jésus-Christ, on n'y en découvre plus que deux, du côté de l'occident ; et encore sont-elles en parties comblées de terre.

De la piscine, nous nous dirigeâmes vers la porte St. Etienne, près de laquelle nous aperçûmes, chemin faisant, une mosquée qui, selon quelques voyageurs, occupe le lieu même où la Sainte Vierge est venue au monde ; cette légende toutefois me semble dénuée de fondements. Passant donc outre, nous franchîmes la porte de la ville, et prîmes la voie qui mène au tombeau de la Sainte Vierge, placé sur le bord oriental du Cédron. L'église renfermant ce monument appartient depuis long-temps aux Grecs schismatiques, qui, au moment que nous y descendîmes, étaient à chanter une messe solennelle. Leur chant toujours nasillard nous parut, au dernier point, désagréable et maussade.

Le vestibule de cette église a vingt-cinq pieds carrés environ. La porte, qui est pratiquée dans une tour également carrée, est construite en pierres taillées, et regarde le midi. L'escalier, qui conduit dans ce sanctuaire souterrain, est long de cinquante degrés tout en marbre, sur une quinzaine de pieds de large, et laisse voir, à gauche, le tombeau de St. Joseph, et à droite, ceux de St. Joachim et de Ste. Anne. Le sépulture de la Ste. Vierge se trouve à-peu-près au centre de l'église ; placé dans une petite chapelle, où brûlent nuit et jour un grand nombre de lampes d'or et d'argent, il est surmonté d'un petit dôme, dans le style grec, comme le reste de l'édifice. L'abord en est facilement accordé à tout le monde ; on nous permit d'y pénétrer, et même de cueillir quelques-unes des fleurs que la piété avait déposées sur la pierre qui recouvre le saint tombeau.

Cette église, au point de vue du travail, est vraiment surprenante ; elle est entièrement construite dans le roc vif. La construction en remonte, selon quelques uns, au temps de Ste. Hélène, à qui ils en font honneur ; d'autres l'attribuent à l'empereur Théodose. Détruite dans la suite par Cosroès, roi des Perses, elle resta ensevelie sous ses ruines jusqu'au temps de Godefroy de Bouillon le restaura de ses propres deniers, et en confia la garde à des religieux.

La dévotion des chrétiens pour ce sanctuaire date de loin ; St. Guillibaud, qui florissait en 740, en fait mention dans la relation de son voyage à Jérusalem ; il visita et honora le tombeau de la

(1) Luc XXIII, 7, etc.

(2) Joan. XVIII, 19, etc.

(1) Joan V, 6, etc.

Ste. Vierge dans la vallée de Josaphat, au pied du mont des Oliviers. Le vénérable Bède met ce tombeau dans le même lieu, ainsi qu'Adamnam, moine religieux, qui parcourait la Palestine quelques années après St. Guillebaud. D'après André de Crète et St. Germain, patriarche de Constantinople, qui vivaient le premier à la fin du septième siècle, et le second dans le siècle suivant, la Ste Vierge serait morte à Jérusalem sur le mont Sion, où elle demeurerait ; ce qui, comme on le voit, renverse l'opinion qui lui fait finir ses jours à Ephèse, auprès de St. Jean. D'après ce qui paraît plus probable, ce saint ne quitta la Judée et le voisinage de ce pays, qu'après la mort de Marie, et ne se rendit à Ephèse qu'après que St. Pierre et St. Paul eurent quitté l'Orient, et même qu'après leur martyre. Et, ce qui semble confirmer cette opinion, c'est que St. Paul, qui écrivait l'an 44 à Timothée, qu'il avait établi évêque d'Ephèse, ne dit rien dans son épître qui fasse soupçonner que St. Jean se trouvât alors dans cette ville, et qu'une impératrice qui voulait avoir des reliques de la mère de Dieu, s'adressa, pour en obtenir, non à l'église d'Ephèse, mais à celle de Jérusalem. On peut donc avoir foi à la tradition qui fait mourir la Ste Vierge à Jérusalem, et admettre comme sien le tombeau qu'on montre encore aujourd'hui dans la vallée de Josaphat.

A cinquante pas environ de ce tombeau, vers le sud-est, se trouve la grotte de l'agonie, où l'on arrive par huit à dix marches.

Il est aux pieds poudreux du jardin des Olives, (1)
 Sous l'ombre des remparts, d'où s'éroula Sion,
 Un lieu d'où le soleil écarte tout rayon,
 Où le Cédron tari filtre entre ses deux rives ;
 Josaphat en sépulture y creuse ses côtes ;
 Au lieu d'herbe la terre y germe des ruines,
 Et des troncs ruinés les traînantes racines
 Pendent les pierres des tombeaux.

Là s'ouvre entre deux rocs la grotte ténébreuse,
 Où l'homme de douleurs vint savourer la mort,
 Quand, réveillant trois fois l'amitié qui s'endort,
 Il dit à ses amis : Veillez, l'heure est affreuse !
 La terre, en frémissant, croit encore étancher
 Sur le pavé sanglant les gouttes du calice,
 Et la morte sueur du fatal sacrifice
 Sue encore aux flancs du rocher.

Cette grotte, qui appartient aux catholiques, a environ quinze pieds de diamètre. La voûte, qui ressemble à celle d'une carrière, repose sur deux ou trois piliers taillés dans le roc. Elle n'a d'autre jour que celui qui lui vient par la porte et par un trou pratiqué dans le haut. Du temps de St. Jérôme, on voyait à Gethsémani une église destinée à perpétuer le souvenir du drame tragique dont il a été le théâtre ; elle existait encore au temps du pèlerinage du saint évêque Arculphe, dans le septième siècle ; il n'en reste plus maintenant de traces. A l'endroit dit de l'agonie est un petit autel surmonté d'une peinture telle qu'elle, représentant le Sauveur du monde en proie aux angoisses de la mort et l'ange qui vient le fortifier ; *apparuit autem illi angelus de caelo confortans eum* (2). On y lit ces paroles :

Hic factus est sudor ejus, sicut guttae sanguinis decurrentis in terram. (3)

Que cette grotte ait été véritablement témoin de l'agonie de l'Homme-Dieu, c'est de quoi il est permis de douter ; et le doute ici paraît d'autant plus raisonnable, que le texte des Evangiles, relatant ce combat de la vie avec la mort, semble dire le contraire. Il faut plutôt croire que cette grotte est le fait de la piété des premiers Chrétiens, qui l'auront creusée, pour conserver le souvenir de cette scène tragique, au-dessous de l'endroit où elle s'est accomplie.

Au sortir de la grotte nous entrâmes dans le *jardin des Oliviers*, que je voyais pour la seconde fois. Comme l'excommunication encourue *ipso facto* par quiconque ose enlever des branches aux oliviers qu'on y trouve, épargne ceux qui se bornent à en couper des rejets, je me mis en devoir d'en faire ample provision ; mes compagnons m'imitèrent. Quelques uns cependant allèrent plus loin ; non intimidés par la crainte d'une censure, dont, sans doute ils ne saisissaient pas le sens, ils s'attaquèrent aux arbres même, et en détachèrent force branches. J'essayai en vain de mettre un frein à leur indiscrétion ; un sourire fut la seule réponse que je reçus de leur part.

(1) J REBOUL.

(2) Luc XXII. 43.—Un ange lui apparut et vint le fortifier.

(3) Luc XXII, 44.—Il lui vint une sueur comme des gouttes de sang, qui découlèrent sur la terre.

Gravissant de là par un chemin semé de cailloux, nous arrivâmes à l'endroit où Jésus, avant de quitter le chemin de Béthanie, pour descendre dans la vallée, pleura sur Sion et sur ses maux prochains.

“ Lorsqu'il s'approcha de la ville, et qu'il la vit, il pleura sur elle en disant : O si tu connaissais encore, en ce jour favorable pour toi,

“ Ce qui se présente pour te donner la paix ; mais toutes ces choses sont maintenant cachées pour toi.

“ Il viendra un temps malheureux pour toi, auquel tes ennemis feront une circonvallation autour de tes murailles ; ils t'assiègeront et te serreront de toutes parts.

“ Ils raseront tes maisons, ils extermineront tes habitants, et ils ne te laisseront pas pierre sur pierre, parce que tu n'as pas connu le temps de ma visite.” (1)

Le local où se fit entendre cette terrible prédiction est, suivant Baronius, précisément le même que Tite, pendant le siège de cette ville endurcie, choisit pour y planter ses tentes. Le lieu, où Jésus-Christ prédit le jugement dernier, est placé un peu plus haut.

“ Lorsqu'il était assis sur le mont des Oliviers, Pierre, Jacques, Jean et André lui demandèrent en particulier :

“ Dites-nous donc quand toutes ces choses arriveront, et à quoi connaîtra-t-on qu'elles commencent à s'accomplir ?

“ Jésus leur dit : Prenez garde que personne ne vous trompe ; Car plusieurs viendront en mon nom, et diront qu'ils sont le Christ ; et ils séduiront beaucoup de personnes, etc.” (2)

Continuant de gravir la montagne, nous atteignîmes plus haut, un peu vers le sud, l'endroit où les apôtres, avant de se séparer, formulèrent, dit-on, le symbole ; c'est une espèce de citerne, dont la partie supérieure, autrefois soutenue par douze arcades, est maintenant complètement à jour. “ Tandis que le monde entier, dit M. de Châteaubriand, adorait à la face du soleil mille divinités honteuses, douze pêcheurs cachés dans les entrailles de la terre dressaient la profession de foi du genre humain, et reconnaissaient l'unité du Dieu créateur de ces astres, à la lumière desquels on n'osait encore proclamer son existence. Si quelque Romain de la cour d'Auguste, passant auprès de ce souterrain, eût aperçu les douze Juifs qui composaient cette œuvre sublime, quel mépris il eût témoigné pour cette troupe superstitieuse ! Avec quel dédain il eût parlé de ces premiers fidèles ! Et pourtant ils allaient renverser les temples de ce Romain, détruire la religion de ses pères, changer les lois, la politique, la morale, la raison, et jusqu'aux pensées des hommes.”

Témoin de l'acte sublime par lequel les douze hérauts de la foi chrétienne se sont divisé le monde pour l'assujétir au joug de leur divin maître, ce souterrain n'est-il pas digne du plus vif respect ? Le cœur du Chrétien doit donc, en y entrant, palpiter de joie et d'amour, et sa reconnaissance y être à son comble. Ce sentiment était profond dans chacun de nous ; aussi, pour en fournir l'expression, voulûmes-nous réciter ensemble, debout et la tête nue, le symbole de notre croyance ; cette profession eut quelque chose de touchant et de solennel tout à la fois.

M. Franchini nous montra plus haut un petit champ, où Jésus, selon la tradition, était assis, lorsque ses disciples lui demandèrent la manière de prier.

“ Un jour, comme il était en prière en un certain lieu, après qu'il eut cessé de prier, un de ses disciples lui dit : Seigneur, apprenez-nous à prier, comme Jean l'a appris à ses disciples ;

“ Et il leur dit : Lorsque vous priez, dites : Notre Père, que votre nom soit sanctifié, etc.” (3)

Après avoir visité de nouveau le sommet de la montagne de l'Ascension, où nous vénérames, une seconde fois, l'empreinte des pieds de Notre Seigneur, nous descendîmes aux tombeaux des prophètes, placés au sud de l'endroit où a eu lieu la prédiction du jugement dernier. Ce sont deux ou trois caves profondes, taillées dans le roc, comme les tombeaux des rois, avec lesquels elles ont beaucoup d'analogie. On y voit, d'espace en espace, des trous carrés de différentes grandeurs, destinés à recevoir des corps ; on ne pénètre dans ce séjour de la mort qu'avec de la lumière.

Nous allâmes de là visiter la partie du Cédron où tomba le Sauveur, pendant que les archers, qui venaient de l'arrêter à Gethsémanie, le conduisaient lié et garotté au grand-prêtre. Nous y découvrîmes imprimée sur la pierre la trace de ses genoux ; cette

(1) Luc, XIX, 41, etc.

(2) Marc, XIII, 3, etc.

(3) Luc, XI, 1, etc.

trace est dans la Voie de la Captivité (1). Quant à celles de ses pieds et de ses mains, elles sont toutes deux disparues.

Le tombeau de Josaphat est placé vis-à-vis la mosquée d'Omar, au pied du Mont du Scandale; il est pratiqué dans le roc, comme une petite salle carrée. Les terres qui en ferment, en partie, Pentrée, ne nous permirent pas d'y pénétrer. En face et à quelques pas de là seulement, s'éleva celui du fils rebelle de David, l'infortuné Absalon; ce tombeau est monolithe, et dégagé de tous côtés du roc où il a été taillé. C'est une masse carrée mesurant huit pas sur chaque face. La décoration de ce monument consiste en vingt-quatre colonnes d'ordre dorique, sans cannelures, six sur chacun de ses côtés. Sur les chapiteaux règne la frise avec le triglyphe, que surmonte un socle portant une pyramide triangulaire; ce dernier ornement est d'un autre morceau que le reste du tombeau. Il est endommagé; il a été, dit-on, ouvert par des mains sacrilèges qui prétendaient y trouver des trésors. Le sépulchre de Zacharie ressemble beaucoup à celui d'Absalon. Entre ces deux tombeaux se voit la grotte où St. Jacques, selon la tradition, se cacha, lorsque son divin maître fut arrêté; le portique agréable qu'elle présente du côté de la vallée est formé de quatre colonnes placées, à une certaine hauteur, dans le rocher, où cette grotte est creusée.

« La vallée de Josaphat, dit M. de Châteaubriand, semble avoir toujours servi de cimetière à Jérusalem; on y rencontre les monuments des siècles les plus éloignés et des temps les plus modernes: les Juifs viennent y mourir des quatre parties du monde; un étranger leur vend au poids de l'or un peu de terre pour couvrir leurs corps dans le champ de leurs aïeux. Ces malheureux descendants d'Abraham ne jouissent plus seuls de ce privilège; les Mahométans le partagent avec eux; les premiers possèdent la partie orientale, et les seconds la partie occidentale de la vallée; cette dernière partie surtout est entièrement jonchée de pierres tumulaires, qui s'étendent jusqu'à la Porte Dorée, près de laquelle les Juifs s'assembleraient tous les vendredis, en grand nombre, pour pleurer les maux de leur commune patrie, et demander avec larmes, la tête tristement appuyée sur la muraille de la ville, le retour de leurs frères dans la terre de leurs pères, et avec eux la gloire et la prospérité. Pauvres aveugles! Que ne déchirent-ils plutôt le bandeau qui leur dérobe la lumière de la vérité? L'Évangile seul est capable de leur découvrir la source de leur infortune.

Une aurore brillante, cher ami, avait annoncé à Jérusalem un jour plus brillant encore: c'était le grand jour de Pâques! Ma première pensée, après avoir répété plusieurs fois le mot *Alleluia*, fut de me rendre à l'église de la Résurrection, où je devais dire la messe dans le St. Sépulchre. Il était près de six heures et demie, quand j'y entrai avec MM. Bélanger et Franchini, qui avaient sollicité l'honneur de m'y accompagner. Dire ce qu'on doit éprouver en tel lieu ne s'exprime pas; on le laisse deviner. Tout ce que je puis assurer, c'est que le sentiment que j'éprouvai en cette circonstance m'avait rendu véritablement heureux; ce fut un de ces moments exquis qui font jubiler l'âme, et qui rarement se répètent dans la vie. Ma qualité de Canadien, avec la pensée que j'étais le premier prêtre du Canada, à qui il eût été jusqu'alors donné d'offrir les saints mystères dans le tombeau de Jésus-Christ, ne vint pas peu ajouter à l'ardeur déjà si vive de mes impressions; je m'estimai le plus glorieux des mortels de partager seul cet honneur. L'orgueil voulut s'y mêler; mais je m'empressai de l'écartier de mon esprit. J'avais eu soin, avant la messe, de faire déposer sur le St. Sépulchre les chapelets que j'avais emportés de Rome, où je les avais déjà fait bénir et indulgencier par le souverain pontife; ces objets doublement bénis ne manqueront pas de sourire doublement aussi à mes parents et amis, à qui je les réserve.

La messe solennelle du jour fut chantée par le révérendissime. Les ornements, cette fois, enchanterent encore en beauté et en richesse sur ceux dont j'ai déjà parlé: la chasuble du Polliciant étincelait d'or et d'argent, comme les autres vêtements des officiers sacrés; et sur l'autel brillaient de magnifiques chandeliers d'or, enchâssés de pierres précieuses. Après la messe, nous nous avançâmes tous vêtus du chappis riches de broderies vers le St. Sépulchre, dont nous fîmes, en chantant, trois fois le tour; nous nous arrêtons de temps en temps, pour laisser au diacre la liberté de chanter les diverses apparitions du Sauveur après sa résurrection. Cette scène fut pleine d'intérêt; elle fut d'autant plus touchante, qu'elle s'accomplissait sur le théâtre même où se sont opérées plusieurs de ces célestes apparitions. L'ordre fut parfaitement gardé pendant toute la cérémonie; les Grecs et les Arabes,

qui y assistaient en bon nombre, se tinrent constamment dans l'attitude du respect et du silence. Le tout se termina par la bénédiction papale, que le révérendissime donna au peuple.

Il nous restait encore à voir, avant de quitter la ville sainte, l'épée et les éperons du valeureux Godefroy de Bouillon. A la demande de M. Barrière, la permission nous en ayant été sans peine accordée, nous nous rendîmes, avec la marquise, le comte et les officiers français, à la sacristie de l'église du St. Sépulchre, où ces précieux objets sont conservés avec soin et religion. Une boîte de fer les recèle dans l'épaisseur du mur; on les en tira pour nous les présenter. Le temps, auquel rien ne résiste, en a presque entièrement rongé la dorure. L'épée intéressa surtout nos officiers, qui virent, avec un singulier plaisir, cette arme dont le noble usage a couvert de tant de gloire le héros dont ils ont embrassé la carrière. Par un sentiment, que je ne puis mieux désigner que par le terme de *religioso-militaire*, ils voulurent y faire toucher les leurs, puis la ceignirent l'un après l'autre. Cette bénédiction martiale, pour belle et intéressante qu'elle leur parût, ne leur suffisait cependant pas, ils demandèrent, comme une faveur signalée, qu'on daignât les bénir dans le St. Sépulchre, sur le tombeau même du roi des rois, du héros des héros. Cette pensée était belle et pieuse; on se hâta d'y répondre. Puissent ces épées, ainsi sanctifiées, ne se jamais souiller du sang du juste! Puissent-elles à jamais défendre la religion, et sauver l'innocent opprimé!

De l'église du St. Sépulchre nous allâmes au couvent du St. Sauveur, y prendre congé du révérendissime; car notre départ était arrêté pour le jour suivant. Nous rencontrâmes chez lui plusieurs autres étrangers, venus comme nous pour le saluer, avant de quitter la ville sainte; nous formions en tout à peu-près une douzaine. Une réunion si considérable d'étrangers soit européens, soit américains, avait quelque chose d'assez extraordinaire; le révérendissime voulut nous traiter de son mieux; ordre fut donné de nous servir à l'orientale. Le premier service qui nous fût présenté se composa de conserves; le second d'osmagio, espèce de liqueur raffinée, de haut ton en Orient; le troisième de conserves, comme le premier; le café vint en quatrième lieu; il était temps qu'il arrivât; car nous étions tous réduits à crier merci. Il ne manquait qu'une seule chose pour compléter la fête, la pipe; heureusement qu'on nous en fit grâce. Cette assommante étiquette remplie, nous saluâmes le révérendissime, à qui nous n'avions à reprocher qu'un excès d'attention pour nous, et primes la direction de la chapelle du couvent, que nous voulions visiter pour la dernière fois. Nous allions laisser le divan, lorsqu'il nous fit remettre nos lettres de pèlerinage; ces lettres, qu'on est dans l'usage d'expédier aux pèlerins, sont destinées à certifier qu'ils sont venus à Jérusalem, et qu'ils ont véritablement visité les lieux saints.

LÉON GINGRAS,
L'Orient.

SCIENCE.

HISTOIRE DU CANADA.

COMPTE-RENDU DU COURS DE M. L'ABBÉ FERLAND, A L'UNIVERSITÉ LAVAL.

XV.

(Suite.)

On vécût de chasse pendant la première partie du Phiver, et quand Champlain fut guéri de ses blessures, il se fit conduire chez les Hurons, où il profita de son séjour pour faire plus ample connaissance avec les mœurs et les habitudes de ces sauvages. Il visita aussi, pendant cette saison, les nations du Péton, des Outaouais et des Nipissirimiens et eut le bonheur de rétablir la paix un moment troublée entre les Hurons et un peuple de la langue Algonquime.

Nous donnerons maintenant ici le résultat des observations de M. de Champlain, faites sur les mœurs, us et coutumes des Hurons pendant cet hiver qu'il passa au milieu d'eux, observations d'autant plus précieuses que, pour avoir été faites au sujet d'un seul peuple, elles ne s'en appliquent pas moins, sans quelques nuances, à tous les peuples de cette partie de l'Amérique. Ce ne seront, il est vrai, que quelques traits épars, qui ne pourront nous donner qu'une idée bien incomplète de ces sauvages; mais ces quelques traits, pris en passant, feront l'ébauche du portrait que d'autres romarques, recueillies dans leur temps, viendront perfectionner. Champlain observe d'abord une grande similitude dans la ma-

(1) On appelle ainsi l'espace que Jésus parcourut depuis son arrestation jusqu'au palais d'Hérode, et Voie douloureuse celle qu'il suivit depuis la maison de Pilate jusqu'au Calvaire.

nière de se bâtir et de vivre des Hurons avec celle des habitants d'Hochelaga, dont Cartier avait donné la description, ce qui rend assez probable l'opinion que les Hurons et les Hochelagiens appartenaient à la même tribu.

Voici ce qu'il nous dit des cabanes des Hurons : " Ces cabanes sont en façon de tonnelles ou barreaux, couvertes d'écorces d'arbres ; elles sont de la longueur de vingt-cinq à trente toises, et six de large, laissant par le milieu une allée de dix à douze pieds de large, et à l'aut bout à l'autre," et il ajoute que dans une seule cabane, il y avait " jusqu'à douze foux ou vingt quatre ménages." Nous avons vu que dans la bourgade de Cahiguée on comptait 200 de ces cabanes, mais c'était la plus considérable des bourgades huronnes.

Ces sauvages changeaient leurs villages de place tous les vingt ou trente ans ; car, au bout de ce temps, leurs terres étaient épuisées, faute chez eux de connaître l'emploi des engrais pour parer à la perte de la fécondité du sol. Ce changement avait aussi pour objet d'entretenir l'abondance de la chasse et de la pêche, la question du bois de chauffage avait encore sa part d'influence dans ce grand déménagement. Les Hurons faisaient le commerce des filets, lesquels ils fabriquaient d'une espèce de chanvre, dont ils faisaient aussi des cordes. Ils fabriquaient encore des cordes avec la grande ortie ordinaire, et l'intérieur du bois blanc. Ces raies ou filets servaient même pendant l'hiver, comme c'est aujourd'hui le cas dans quelques parties du pays, par exemple sur le lac St. Pierre.—Voici comme on pêchait en hiver :—Après avoir fait un grand trou dans la glace on y descendait le filet auquel on faisait décrire un cercle sous la glace au moyen d'une suite de petits trous percés de distance en distance ; par ce moyen bien simple on prenait une assez grande quantité de poissons.

Le vêtement des sauvages était à peu près le même pour tous, à ce que nous dit M. de Champlain, et il consistait en une espèce de manteau de peau qu'ils portaient le jour comme vêtement et la nuit comme couverture, avec des mitasses, des mocassins et un brayet ou jupe courte ; mais les femmes qui, alors comme de nos jours, aimaient la parure, portaient en outre une espèce de mantelet et des ornements dits de porcelaine, soit en colliers, soit en bracelets ou autrement. Cette porcelaine était fort précieuse à leurs yeux, et l'était même plus chez les Iroquois que l'or l'est pour nous ; ce qui n'est pas peu dire. Ces porcelaines étaient faites avec la nacre des coquillages, et étaient fournies à tous les Sauvages par leurs frères des côtes maritimes. Cartier parle d'une manière toute particulière qu'avaient les Sauvages de se les procurer, laquelle consistait à jeter à l'eau le cadavre découpé ou incisé d'un homme que l'on retrouvait, en le retirant, tout couvert de l'espèce de coquillage préféré. Il y avait sur les bords de la mer des naturels très habiles à travailler la porcelaine et la nacre qu'on trouvait sur les écaillés des huîtres ; ils les taillaient et en faisaient toutes sortes de petits ornements qui étaient transportés ensuite dans les pays de l'intérieur. C'est ce qui explique la présence de ces parures chez les Hurons, les Iroquois, et les autres peuples de cette partie du pays.

Les Sauvages se peignaient aussi la figure et le corps de diverses manières, plus ou moins bizarres.

Quant au gouvernement des Hurons, il était tout-à-fait démocratique comme chez les Iroquois et ce n'est qu'à force de discours, de popularité et même de sacrifices que les chefs pouvaient se faire obéir. Point d'autres lois que l'instinct de la conservation et l'intérêt particulier, ou le besoin d'une protection mutuelle. Cependant la paix était rarement troublée, mais les mœurs étaient très mauvaises.

Les lois d'hérédité différaient chez ces peuples. Chez les Algonquins les enfants du défunt étaient ses hoirs ; au contraire, chez les Hurons, c'était les enfants de la sœur qui étaient considérés comme ses plus proches parents et ses successeurs légitimes.

Les Hurons, semblables en cela à toutes les autres nations sauvages, c'étaient les enfants de la sœur qui étaient considérés vages de l'Amérique, n'avaient sur la religion que des notions vagues et incertaines, et bien qu'il parlassent à tout moment du manitou et du grand esprit, ils ne savaient trop si cet être était bon ou mauvais de sa nature. Mais le dogme de l'immortalité de l'âme était admis. Les âmes, suivant eux, habitaient après la mort un pays de chasse et passaient leur éternité à se donner le plaisir de cet exercice.

Comme conséquence de leur croyance en la vie future, les Hurons, d'accord aussi en cela avec tous les autres sauvages, portaient à leurs morts le plus profond respect et leurs cérémonies funéraires avaient un caractère tout particulier et qui ne manque pas de touchant et de sublime.

Les corps étaient d'abord soigneusement ensevelis dans des fourrages, puis enfermés dans des espèces de cercueils d'écorce que

la famille déposait, dans le voisinage de la bourgade, sur des tréteaux, en ayant le soin de mettre aux pieds des échelles les ustensiles et les armes du défunt. C'était la première inhumation. Puis à une époque périodique, de dix années en dix années, arrivait la grande Fête des morts ; alors chaque famille allait recueillir sur les tréteaux les os desséchés de ses proches, les préparait et toutes les familles réunies allaient, en procession et avec une grande pompe religieuse, les déposer dans une fosse commune dans un endroit désigné du pays. Les ossements de leurs Pères étaient ainsi réunis couverts de peaux et d'objets divers et recouverts de terre. Ce tumulus commun, élevé au sein de la nation, était comme un symbole d'union, le sceau de la communauté des croyances et des affections de la nation entière.

Le printemps venu, les Hurons qui comptaient sur Champlain pour une nouvelle campagne contre les Iroquois, ne voulant pas encore le laisser partir ; mais grâce à Darontal et à quelques autres Sauvages dont il s'était acquis l'affection, il put se procurer un canot et des guides qui le conduisirent à la Place Royale, où il trouva M. de Pontgravé. Son retour surprit tout le monde, car ne le voyant pas reparaitre, on l'avait cru mort et la colonie était plongée dans le deuil. En cette occasion, Champlain put voir, par la joie que causait sa présence, combien l'on sentait le prix de ses jours pour ce nouvel établissement qui lui devait sa naissance, ses progrès et sa durée.

Aussitôt son arrivée à Québec, il passa en France pour solliciter de nouveaux secours. Mais avant de s'embarquer il convoqua une assemblée afin de connaître l'opinion et les vœux des colons sur les démarches qu'il devait faire, et dans cette assemblée on lui suggéra d'attirer l'attention de la compagnie sur la nécessité de fortifier la colonie, le priaient en même temps de demander la liberté de la traite, et de faire interdire aux Huguenots l'entrée du Canada où ils apportaient avec eux le trouble et les dissensions. Ce fut en 1617 que le gentilhomme Saintongeais laissa Québec, accompagné du père commissaire et du père Le Caron, et lorsqu'il arriva en France il trouva les choses bien changées. Le prince de Condé, le protecteur de la colonie, ayant abusé de son crédit pour susciter des troubles à la régente, avait été arrêté et mis en prison, et tout était au mal pour les affaires de la Nouvelle-France.

Pendant la captivité du prince, on donna temporairement sa vice-royauté du Canada au maréchal de Thémises, qui, ne voyant qu'un moyen de lucre dans ses nouvelles fonctions, intenta un procès à la compagnie pour le petit tribut que celui-ci avait l'habitude de payer au vice-roi.

XVI.

On remarque que, dans le récit de ses voyages, Champlain ne dit rien, absolument rien de la Chute de Niagara qu'il ne vit pas ; mais dont il semble qu'il aurait dû entendre parler par les sauvages qui devaient la connaître. Une pareille omission de la part d'un observateur aussi attentif que le grand fondateur de notre colonie vient sans doute de ce que, peu au fait de la langue des Sauvages, il n'a pu les interroger assez ou n'a pu les comprendre ; car les Hurons et la nation du Péton devaient connaître cette merveille de la nature. On voit dans la carte qui accompagne les relations de Champlain que le lac Erié est placé entre le lac Ontario et la grande mer douce, le lac Huron ; mais il y occupe un si petit espace que cela indique qu'on a cru cette vaste nappe d'eau un lac comparativement peu important ; et cela est une nouvelle preuve que Champlain n'a point visité la Rivière Détroit comme quelques uns l'ont avancé.

Ce voyage de Champlain chez les Hurons nous fait connaître une classe d'hommes qui occupa un rang historique distingué.

Les hommes qui accompagnaient Champlain étaient des hommes choisis, intelligents, hardis, entreprenants, laborieux, d'un caractère décidé et aventureux : c'est dans ces courses que se formèrent ces interprètes qui, plus tard, rendirent d'éminents services, et dont plusieurs furent les chefs de plusieurs de nos plus anciennes familles, comme les Nicolet, les Hertel, les Godefroi.

Champlain, à la suite de ce voyage, passa en France, emmenant avec lui les PP. Jamais et Le Caron : les Pères s'occupèrent des intérêts religieux que la société des Marchands négligeait, bien qu'elle se fut engagée à veiller et nourrir six missionnaires.

Champlain, malgré toutes les difficultés, réussit à former un armement assez considérable. Le Père Jamais devait rester à Paris comme Procureur des missions et le père Le Caron revint au pays avec le P. Huet qui remplaçait le P. Jamais.

De tous les secours et renforts temporels qu'amenait Champlain, le plus précieux était la venue de Louis Hébert avec sa famille. Ce fut la première famille arrivée en Canada et Madame Hébert, née Mario Rollet, et ses filles, furent les premières femmes européennes amenées dans la colonie ; c'était en 1617.

Nous connaissons déjà Louis Hébert, apothicaire de Paris, pour l'avoir vu à Port Royal en 1607 et en 1613.—Louis Hébert a rendu d'immenses services au Canada, en y apportant le goût du travail et d'une culture intelligente. Il paraît avoir eu deux ou trois filles et deux fils : les registres de Québec nous font connaître deux de ses filles et un de ses fils.

On avait couru de grands dangers dans la traversée, et un banc de glace avait mis le navire dans un péril si grand que le Père Le Coton eut un moment le temps arrivé de donner l'absolution générale à tous ceux qui portaient le navire. Arrivés à Tadoussac le Père Huet dit une messe d'actions de grâces, pendant laquelle, remarque le P. Leclercq, les nouveaux venus furent tout étonnés de voir deux matelots, un de chaque côté de l'autel, armés de branches, chasser les maringouins auxquels l'officiant n'était point encore accoutumé.

Champlain trouva la colonie en bon état. Il paraît que pendant longtemps on ne laissa que 50 à 60 hommes dans l'habitation de Québec, au départ des navires de la société, et c'était là la population de la colonie.

Louis Hébert se mit de suite à cultiver le terrain qu'il avait concédé et qui semble avoir eu environ 12 arpents en superficie : ce terrain forme aujourd'hui le quartier du séminaire et une partie du quartier du Palais, s'étendant de la porte actuelle de la Basse-Ville à l'encroisement des rues Saint Jean et du Palais, étant circonscrit à l'Ouest par une ligne allant à la Rivière Saint Charles et à l'Est par une autre ligne allant au fleuve, vers l'endroit appelé Saulx au Matelot, d'après ce que l'on voit dans un contrat de la famille Couillard.

Le premier mariage qui eut lieu entre européens en Canada fut celui d'Etienne Jonquest de Normandie avec la fille aînée de Louis Hébert. Cette jeune femme mourut dans l'année sans enfant ; mais nous allons voir que l'autre fille de Louis Hébert eut une famille et une descendance nombreuses.

La famille Hébert s'est propagée par les femmes, et ses membres n'abandonneront jamais le Canada, pas même à l'époque de l'émigration de 1629. La fille de Louis Hébert, Guillemette, se maria à Guillaume Couillard et ce fut le second mariage canadien-français contracté entre européens sur les bords du Saint Laurent :—soixante ans plus tard, Hébert, qui n'était plus, comptait 250 descendants directs en Canada, et pas moins de 900 personnes alliés à sa famille.

Champlain ne passa que peu de temps à Québec et retourna dans l'automne de 1617 en France avec le Père Dolbeau.

Dans l'hiver de 1717 la colonie courut un danger sérieux. Les Sauvages conçurent des inquiétudes et du mécontentement contre les européens qui, en général, pourtant, avaient beaucoup d'égards pour eux : Ils firent des menaces et deux Français furent assassinés à la Canadière : l'examen des cadavres fournissait les preuves du crime, et les Français demandèrent qu'on leur livrât les meurtriers.

Les Sauvages se réunirent aux Trois-Rivières, lieu de Conseil pour eux, au nombre d'environ 800 guerriers et il fut résolu d'exterminer les Français et de raser le fort de Québec. Il y avait à Trois-Rivières un petit poste français et par bonheur le Frère Duplessis Recollet, qui était très aimé des sauvages, s'y trouvait. Le F. Duplessis fut averti par un chef du nom de Laforière, son grand ami, et le Frère engagea ce chef à réunir du nouveau le Conseil et à faire changer la détermination sanguinaire.

On se décida alors à envoyer Laforière en ambassade à Québec, et bientôt on vit arriver à Québec une flotille de 40 canots ne contenant que des femmes qui accompagnaient seules l'ambassadeur Laforière. Les Français insistaient sur ce qu'on leur livrât au moins un des assassins. Les Sauvages consentirent ; mais dans l'espoir que ce criminel serait traité d'après les lois coutumières des tribus indigènes.

D'après ces lois, le coupable n'était point mis à mort ; mais le crime était expié par la tribu qui couvrait le mort de présents, afin d'apaiser les parents et les alliés de la victime. Les écrivains du temps remarquent qu'en rendant ainsi solidaires du prix du sang toute la tribu du coupable, c'était le meilleur moyen d'arrêter les terribles vengeances chez ces peuples farouches, et parant le meilleur moyen, dans un pareil état de société, de diminuer les meurtres qui, s'ils eussent été multipliés, auraient fini par devenir un impôt fatigant pour la tribu des coupables.

Les Algonquins livrèrent donc un des meurtriers ; mais en même temps la foule de leurs guerriers vint camper dans le voisinage du fort de Québec, pour attendre les événements et agir contre les Français si ceux-ci avaient voulu traiter le coupable d'une autre manière que celle prescrite par le code Sauvage.

Des ambassadeurs vinrent donc livrer le meurtrier et, au même temps, offrirent les présents ordinaires et avec le cérémonial rigoureusement prescrit par les us et coutumes du pays. Ces présents

consistaient en paquets de précieuses fourrures ; il y avait sept sortes de présents.

Le premier présent était pour adoucir le caractère et mettre en bonne humeur :—Le second était destiné à nettoyer le sang répandu : Le troisième présent était pour fortifier les bras de ceux qui avaient enseveli la victime, leur proche, et contenait deux peaux d'ours pour remettre l'esprit au meurtrier et laver ses mains du sang :—Le quatrième présent était pour enlever le ressentiment des parents et amis :—Le sixième pour établir la paix :—Le septième avait pour but de percer les oreilles afin de faire mieux comprendre les propositions.

On offrait de plus deux colliers ou ceintures ornés de porcelaines sauvages, pour demander l'établissement de deux feux de conseil pour régler les affaires à l'avenir, un à Québec l'autre à Trois-Rivières, afin d'y fumer le calumet de paix et des traités.

Les Français eurent le bon esprit de renvoyer le meurtrier selon la coutume des Sauvages et ainsi passa cette crise qui eut pu détruire de fond en comble l'établissement, fruit de tant de peines et de soins.

J. ROUTHIER,
Etudiant en Droit.

(A continuer.)

HISTOIRE NATURELLE.

ORNITHOLOGIE CANADIENNE.

LES HIBOUX DU CANADA.

(Première Partie)

Le hibou a de tout temps, par ses mœurs étranges, ses habitudes solitaires, ses lugubres accents nocturnes, inspiré aux peuples une terreur vague mêlée de mystère. Les Grecs l'appellent *Athéné* (1) (Minerve) parcequ'ils lui attribuent la connaissance de l'avenir et *Surnion* (1) oiseau de mauvais augure, étant, disent-ils, un prophète de malheur aux individus et aux nations. Il joue son rôle obligé dans les peintures des poètes qui le font intervenir à point nommé, au fort de la tempête,—dans la solitude de la forêt, pendant les ténèbres de la nuit,—dans la tour vermoulue d'un château gothique.—Shakespeare fait dire à Casca, un des conspirateurs, que, parmi les phénomènes effroyables dont Rome vient d'être le théâtre et qui présagent la mort de César, on a remarqué, en plein midi, sur le forum, l'apparition de "Poiseau de la nuit." (2) Sous le consulat de L. Cassius et de C. Marius, un grand hibou, planant au-dessus du capitol, vint ajouter à l'épouvante générale. On a même prétendu que l'*Incendiaria Avis* de Plin (3) n'était autre que le hibou. Aldrovande, qui s'est donné la peine de recueillir les opinions sur cette matière, est pourtant d'un avis contraire. Parmi les Aborigènes de l'Amérique, le grand hibou est l'objet d'un culte spécial ; leurs prêtres l'ont adopté comme le symbole de leur puissance et de leur dignité. "Les Creeks, dit Bartram, se distinguent par le respect dont ils entourent cet oiseau—le plus jeune des prêtres ou devins revêt une tunique blanche et fait porter devant lui un énorme hibou, empaillé avec beaucoup d'art : il imite par son maintien la gravité et la taciturnité du hibou, et traverse le village en chantant à demi-voix une douce psalmodie."

Ces oiseaux se divisent en deux classes fort distinctes, (lesquelles comprennent elles-même plusieurs subdivisions) savoir : les Diurnes et les Nocturnes. Nous donnerons le pas à ces derniers, sans nous astreindre à aucun ordre.

Les rapaces nocturnes ne voient bien que pendant le crépuscule et au clair de la lune ; leurs yeux sont gros, leur tête fort grosse. Chez eux, le sens de l'ouïe est d'une finesse extrême. Leur nourriture consiste en rats, souris, oiseaux et insectes que le rapace nocturne saisit à l'improviste, favorisé par les ténèbres et par son vol merveilleusement silencieux. Il avale sa proie sans la plumer ou l'écorcher ; plus tard la peau ou les os sont revomis en bou-

(1) Texte Grec.

(2) And yesterday, the bird of night did sit,
Even at noon day, upon the market place
Hooting and shrieking.....

(Mort de Jules César,—Act. I. Scène III.)

Virgile fait également prédire la mort de Didon par un hibou.

(3) Plin, livre X. c. 13.

lentes. Le jour, il dort dans son trou : si, par accident, il en sort, son apparition est une fête pour les cornouilles, pies, geais, hirondelles et autres voisins qui viennent à l'environ l'insulter par leurs clameurs et leurs coups de bec. Le nocturne ne cherche pas à se défendre ; il se blottit, prend les attitudes les plus bizarres et attend patiemment que le retour du crépuscule lui permette de prendre sa revanche. Il suffit de placer une chouette, ou même d'en contrefaire le cri, pour attirer toute la tribu ailée du voisinage. Les choses n'ont pas changé depuis Aristote, qui mentionne le fait. Ces rapaces vivent isolément et par paires ; quelquefois ils voyagent par troupe ; leur plumage est en général remarquable par le grand nombre de taches, de lignes, de bandes dont il est irrégulièrement parsemé. En tête des rapaces nocturnes, plaçons le Duc de Virginie (*Bubo Virginianus*) dont deux superbes spécimens étaient exposés en vente, ces jours derniers, sur le marché de cette ville. Ce brigand de nuit est de la taille d'un dinde ; son plumage est gris et fauve. Deux aigrettes de plumes l'ont fait surnommer le *grand hibou à cornes*. " Dans les forêts denses de l'Indiana, dit Wilson, j'ai plus d'une fois entendu cette sentinelle solitaire, pousser des cris à faire trembler une garnison entière : *Waugh O ! Waugh O !* Ses autres solos nocturnes étaient non moins mélodieux et ressemblaient tantôt au hurlement d'un chien qui a perdu son maître, tantôt au râle étouffé d'un assassiné qui crie en vain au secours." Ce sont les accents lugubres du duc de Virginie qui éveillent la nuit nos campagnards occupés en mars et avril à la confection du sucre d'érables, sur le penchant des collines. Le duc fréquente surtout les bois voisins des rivières. Le jour, on le voit seul, souvent sur les grosses branches les plus touffues ; si on le surprend, il se réveille, siffle, fait ron et ses gros yeux et claquer ses mandibules d'une manière effrayante. Dinde, poules, perdrix, canards, poissons morts et lapins, voilà ses entremets et sa pièce de résistance. Il les avale tout entier avec la plume et le poil et les os.

C'est dans les nuits sereines qu'on peut le voir voler, silencieux et rapide, à la recherche de sa proie. " Le marinier descendant le Grand Fleuve, (le Mississippi) remarque le nocturne chasseur qui passe au-dessus de sa barque ; les ailes étendues, il franchit les collines, on bien descend et s'élève dans l'air comme une ombre, ou bien disparaît dans les bois. Le bateau qui suit le cours sinueux de la rivière, arrive bientôt dans une anse qui borde un champ nouvellement défriché ; la lune brille sur l'humble chaumière du colon ; dans le petit champ qui l'entoure, un arbre, que la hache a épargné, sert de juchoir aux oiseaux domestiques, qui doivent bientôt peupler la basse cour. Parmi eux se trouve une dinde qui couve. Le grand hibou, dont les yeux perçants ont découvert sa proie, plane circulairement autour de l'arbre et médite son attaque. Mais la dinde est aussi vigilante que lui ; elle se dresse sur ses pieds, agite ses ailes et glousse si bruyamment qu'elle réveille tous ses voisins les Coqs et les Poules ; le caquettement devient général, et le colon se réveille à son tour. " Il est bientôt sur pied, prépare son fusil, ouvre la porte et regarde dehors ; il voit le maraudeur emplumé qui s'es: perché sur une branche morte et d'un seul coup il rétablit la tranquillité dans son poulailler suspendu." " Les gestes ridicules et les évolutions bizarres du Grand Duc, qui veut plaire à sa compagne, ne se peuvent décrire : ce sont des courbettes, des demi-tours, des contorsions, des claquemets de bec, dont le spectacle dissiperait la plus sombre mélancolie : elle y répond en imitant les allures et la pantomime de son compagnon. Puis tous deux vont construire, en mai, au plus épais des bois, leur nid, qu'ils fixent sur une maîtresse branche, voisine du tronc municipal ; il se compose de petits bâtons tortueux et est tapissée à l'intérieur de plumes et d'herbes fines. Le duc de Virginie pris au nid, s'approprie—il n'émigre pas et passe l'année chez nous ;" ainsi s'exprime Audubon.—Le Grand Hibou à cornes, lorsque son plumage est en saison, est un des plus nobles oiseaux de la Faune Canadienne—sa force, son courage indomptable, sa férocité, l'ont fait surnommer l'aigle-hibou—il y a quatre variétés de cette espèce, savoir : pacifique, atlantique, arctique, magellanique.

Le chat huant de Laponie (*Great Gray Owl*) *urnium cinereum*, de Chs. Bonaparte ; cette espèce, surpasse en grosseur le Duc de Virginie—elle en diffère dans la couleur et en ce qu'elle n'a pas d'aigrettes ou cornes : elle habite l'extrême Nord, et rencontre dans le voisinage de la Baie d'Hudson ; ce n'est qu'un cas " accidentel" en nos latitudes, quoiqu'en dise Cassin, de Philadelphie, (peut-être la plus haute autorité contemporain en Amérique) lequel sur le témoignage du Dr. Hall, de Montréal, prétend que ce hibou est assez commun dans les environs de Montréal où il couve, dit-il. Nous avouons que nous tiendrions beaucoup à constater le fait. Malgré notre succès à nous procurer les autres espèces, nous sommes encore sans celle-ci.

On nous apprend qu'il y a beaucoup de hibous, en octobre, mars, avril et mai, dans toute la chaîne des Laurentides, aux environs de cette ville. Une personne résidente sur les bords du lac Laurent, affirme qu'elle en a vu jusqu'à six perchés en même temps sur le toit de sa demeure. Nous traiterons des Chevêches, Chouettes, et de ce superbe Chasseur du Nord, le hibou blanc, dans notre prochaine.

J. M. LEMOINE.

(Canadien.)

EDUCATION.

Comment on accoutume les élèves à la politesse, à la propreté, à l'exactitude.

La politesse extérieure est une des qualités que les parents désirent le plus dans leurs enfants, et à laquelle ils sont pour l'ordinaire plus sensibles qu'à toutes les autres. Le cas qu'ils en font est fondé sur l'usage qu'ils ont du monde, où ils savent qu'on juge presque de tout par le dehors. En effet, le manque de politesse rabat beaucoup du mérite le plus solide, et fait que la vertu même paraît moins estimable et moins aimable. Un diamant brut ne saurait servir d'ornement : il faut le polir pour le faire paraître avec avantage. On ne peut donc s'appliquer de trop bonne heure à rendre les enfants civils et polis.

Quand je parle ainsi, je n'entends pas qu'on doive beaucoup exercer les enfants sur tous les raffinements de la civilité, ni qu'on doive les dresser par mesure et par méthode à toutes ces cérémonies compassées qui régissent dans le monde. Ce petit manège n'est bon qu'à leur jeter du faux dans l'esprit, et à les remplir d'un sottisme vanité. D'ailleurs, cette civilité méthodique qui ne consiste qu'en des formules de compliments fades, et cette affectation de tout faire par règle et par mesure, est souvent plus choquante qu'une rusticité toute naturelle. Il ne faut donc pas les tourmenter beaucoup, ni les chagriner pour des fautes qui leur échapperont sur cette matière. Un abord peu gracieux, une révérence mal faite, un chapeau ôté de mauvaise grâce, un compliment mal tourné ; tout cela mérite qu'on leur donne quelques avis assaisonnés de douceur et de bonté, mais non qu'on les gronde vivement, ou qu'on leur en fasse honte devant les compagnies, et encore moins qu'on les en punisse avec sévérité. L'usage du monde aura bientôt corrigé ces défauts.

L'important est d'aller au principe et à la racine du mal, et de combattre dans les jeunes gens certaines dispositions directement opposées aux devoirs communs de la société : une grossièreté féroce et rustique, qui empêche de faire réflexion à ce qui peut plaire ou déplaire à ceux avec qui on se trouve ; un amour de soi-même, qui n'est attentif qu'à ses commodités et à ses avantages ; une hauteur et une fierté qui nous persuadent que tout nous est dû, et que nous ne devons rien aux autres ; un esprit de contradiction, de critique, de raillerie, qui condamne tout et ne cherche qu'à faire peine : voilà les défauts auxquels il faut déclarer une guerre ouverte. Des jeunes gens qui auront été accoutumés à avoir de la complaisance pour leurs compagnons, à leur faire plaisir, à leur céder dans l'occasion, à ne dire jamais rien de choquant contre eux, et à ne se point blesser eux-mêmes facilement des discours des autres, des jeunes gens de ce caractère auront bientôt appris, quand ils entreront dans le monde, les règles de la politesse et de la civilité.

Il est à souhaiter aussi que les enfants s'accoutument à la propreté, à l'ordre, à l'exactitude ; qu'ils prennent soin de leur extérieur, surtout les dimanches et les fêtes, et les jours qu'ils ont à sortir ; que dans leur chambre et sur leur table tout soit rangé, et qu'ils prennent l'habitude de remet-

tre chaque chose, chaque livre à leur place, quand ils s'en sont servis; qu'ils se rendent à leurs différents devoirs au moment précis et marqué. Cette exactitude est d'une grande importance pour tous les temps et toutes les conditions de la vie.

Tout cela est à souhaiter, mais ne doit point, ce me semble, être exigé avec dureté ni sous peine de châtement: car il faut toujours bien distinguer les fautes qui viennent de la légèreté de l'âge de celles qui partent d'un fond d'indocilité et de mauvaise volonté. Je prie le lecteur de vouloir bien me pardonner, si quelquefois je prends la liberté de citer en exemple ce que j'ai pratiqué moi-même pendant que j'étais chargé de la conduite de la jeunesse. Ce n'est point, ce me semble, par un motif de vanité que je le fais, mais pour mieux faire sentir l'utilité des avis que je donne. J'étais venu à bout, au collège, de rendre les écoliers fort honnêtes à l'égard des personnes du dehors qui entraient dans la cour pendant leur récréation, et exacts presque jusqu'au scrupule à se rendre à chaque exercice au premier son de la cloche; mais ce n'était point par menaces ni par châtements. Je les louais en public et les remerciais de l'honnêteté qu'ils témoignaient aux étrangers, dont chacun me faisait compliment, et de la promptitude avec laquelle ils quittaient leur jeu, parce qu'ils savaient que cela me faisait plaisir. J'ajoutais quelquefois qu'il y en avait certains qui manquaient à ces petits devoirs, par inadvertance sans doute, ce qui n'était pas étonnant dans l'ardeur du jeu; je les priais cependant d'y faire attention, et de suivre l'exemple du plus grand nombre de leurs camarades. Ces manières honnêtes me réussaient beaucoup mieux que n'auraient pu faire toutes les réprimandes et toutes les menaces.

ROLLIN.

Conseils aux Instituteurs.

1o. Dans toutes les circonstances, faites que vos élèves, même en étudiant la lecture, apprennent à bien penser, à bien parler, à bien agir.

2o. Inspirez aux enfants le désir d'apprendre ce que vous voulez leur enseigner, en leur faisant connaître les avantages moraux et matériels qu'ils peuvent en retirer; provoquez leurs efforts par la vue du succès.

3o. Enseignez peu, mais bien; ne laissez jamais passer une faute sans la corriger; ne regardez point la quantité comme une compensation de la qualité; exigez absolument que les enfants fassent bien tout ce qu'ils font.

4o. Ne laissez jamais lire à vos élèves une phrase, un mot, sans vous assurer qu'ils en comprennent bien le sens; faites surtout ressortir de chaque lecture des applications morales, et attachez-vous à développer les sentiments religieux.

5o. Lisez vous-même habituellement quelques phrases de la leçon que les élèves vont dire, afin qu'ils aient un modèle pour le ton, l'accent, la prononciation.

6o. Faites souvent repasser ce qui a déjà été vu; mais ne tenez pas longtemps les élèves, d'une manière consecutive, sur des principes abstraits.

7o. Ne manquez pas de rappeler les règles, surtout quand il se rencontre quelque difficulté; il faut toutefois beaucoup insister.

8o. Donnez aux lettres des noms bien distincts et sonores, comme *bé, cé, dé, effe*, etc. Faites épeler pendant quelque temps, en exigeant que les enfants prononcent bien nettement les articulations; mais, dès qu'une leçon a été épelée, faites-la lire couramment.

9o. Insistez, d'une manière particulière, sur les équivalents, soit des voyelles, soit des consonnes; et faites souvent épeler, de mémoire, les mots qui offrent quelque difficulté pour la prononciation ou pour l'orthographe.

10o. Exercez fréquemment les jeunes enfants à la con-

jugaison de verbes suivis d'un complément, c'est-à-dire de phrases entières, exprimant des pensées morales, comme celles-ci: *Péleve mon âme à Dieu par la prière; je respecte ma mère, j'obéis à mon père*; en exigeant que tous les mots soient bien prononcés.

11o. Dès que les enfants vous sont confiés, hâtez-vous de corriger les défauts qu'ils ont contractés, tant dans leur manière de parler que dans la récitation des prières. Habituez-les à dire chaque mot lentement, distinctement, avec la plus grande netteté possible.

En un mot, que vos élèves s'habituent à bien faire tout ce qu'ils font, et le succès de leur éducation est assuré, non moins que celui de leur instruction.

L'éducation agricole en France.

Nous avons soutenu déjà plus d'une polémique sur ce sujet capital, et nous n'avons pas hésité à heurter de front les préjugés puissants qui barrent le passage à une réforme où git, selon nous, l'unique moyen d'assurer l'avenir de la France.

Catholique, monarchique, agricole, ces trois mots, selon nous, résument toute la constitution sociale de notre pays. Tous nos périls sont dus à l'oubli où nous avons tenu l'un de ces trois articles capitaux, le troisième surtout. Il est plus que temps d'y revenir, c'est-à-dire de ranimer la vocation agricole, non pas seulement chez les enfants du laboureur, mais dans toutes les classes de la société.

L'éducation actuelle qui étouffe cette vocation, nous l'avons prouvé, ne mérite d'être appelée ni chrétienne, ni française. Parmi ceux qui acceptent notre principe, un grand nombre se méprennent sur les moyens d'application. Nous ne nous sommes pas contentés d'opposer nos théories à celles de nos contradicteurs; avant tout il faut des faits dans des questions aussi essentiellement pratiques. Citons des faits.

Il y a douze ans déjà que dans le département de l'Oise, une heureuse circonstance réunit dans cette pensée plusieurs hommes éminents qui préoccupaient péniblement l'état misérable de l'agriculture française, et le révoquant dédaigné dont cette science était l'objet au sein des classes soi-disant éclairées de notre pays.

Mus par une inspiration aussi chrétienne que française, ces hommes de bien entreprirent, non de publier des journaux et des brochures, mais de créer eux-mêmes le genre d'éducation qui devrait être dans leur pensée le moyen de ramener l'esprit public à la vérité sur un point si capital.

Ces hommes étaient Mr Edouard de Tocqueville, président du conseil général de l'Oise, et président de la société d'agriculture de Compiègne; M. Louis Gossin qui, élevé pour la magistrature, renonça à cette carrière si convoitée pour se vouer à la rude condition de cultivateur, puis se fit l'apôtre du mouvement régénérateur de l'éducation chrétienne et agricole; enfin le frère Menée, directeur de l'école communale de Beauvais.

Animé du feu sacré, ces dignes apôtres entreprirent le mouvement de réforme sous le feu des contradictions qui attendent toute œuvre féconde à son début; mais en regard de ces obstacles ils eurent le bonheur de rencontrer un appui éclairé dans les notabilités du département, entre autres de la part de Mgr Pèvéque de Beauvais et de M. Randoin, préfet de l'Oise, dont la retraite récente est si vivement et si justement regrettée de ses administrés.

C'était au mois de mai 1848, c'est-à-dire au moment où la société était sapée dans ses fondements par une éruption inouïe de chimères et de passions subversives.

Pendant que les hommes d'état du jour préluadaient à l'organisation du travail par les ateliers nationaux et les fameuses conférences du Luxembourg, M. Gossin eut assez de confiance en sa mission pour ouvrir son cours d'économie rurale à Compiègne.

Là on ne promettait ni l'égalité des salaires ni l'abolition du capital, on ne berçait point la foule de ces stupides promesses dont les tribuns enivraient en masse nos populations industrielles.

Non. Le professeur expliqua à quelles conditions l'homme vit de la terre et en fait vivre les autres, et comment le travail agricole, soutenu de la foi en Dieu et aidé de la science des choses de la vie, peut seul assurer la prospérité publique et la paix des sociétés. La parole du professeur, d'abord écoutée avec un peu de défiance, — il n'adulait pas son auditoire, — prit une autorité qui n'a fait que s'accroître depuis cette époque; aujourd'hui l'expérience a parlé, et on va voir quels sont les fruits de ces douze années d'enseignement.

Environ 70 élèves composent chaque année l'auditoire de M.

Gossin. Ce sont des jeunes gens qui font leurs études au collège et dans les pensions de la ville, outre plusieurs élèves libres. Ils viennent tous les vendredis entendre cette parole nette, vive, chaleureuse, qu'anime un amour sincère du sol, uni à l'amour non moins vif du sol moral des âmes. Ils écoutent avec une attention soutenue, et telle que je n'en ai jamais vu dans les classes de grec et de latin. Ils prennent des notes et rapportent très-exactement le résumé du cours précédent, rédigé de leur main. Notez que cette rédaction est toute volontaire, qu'elle n'est stimulée par aucune sanction pénale comme les autres travaux du collège.

Voilà ce que j'ai vu de mes yeux à l'hôtel de ville de Compiègne. Le résultat a-t-il été nuisible aux études ? Loin de là, les chefs du collège et les maîtres de pension ont toujours constaté que les élèves qui suivent le cours d'économie rurale n'ont négligé aucun de leurs devoirs courants et que, loin d'en souffrir, leurs études littéraires et scientifiques n'en ont paru que plus complètes et plus brillantes.

Rentrés dans leurs familles, ces jeunes gens ont pu suivre la vocation à laquelle les avaient préparés leurs études en y joignant la précieuse aptitude à gouverner avec intelligence leur patrimoine. Un grand nombre, il est vrai, se sont contentés de cette honorable mission. Ils sont devenus des propriétaires modèles, amis de leur pays, qui employent leurs capitaux et leur savoir au progrès de sa prospérité.

Sans le cours de M. Gossin, cette précieuse vocation, grâce à laquelle ils remplissent une fonction si utile dans le monde, n'aurait pas même été soupçonnée par eux ; ils se seraient jetés sans vocation arrêtée sur le pavé de Paris ; là ils auraient pris le titre d'étudiants, parce qu'il faut prendre ce titre quand on sort du collège ; ils auraient sacrifié quelques années de leur jeunesse et quelque dizaine de mille francs à ce banal entraînement, et neuf sur dix auraient fait ce sacrifice en pure perte. Paris aurait dévoré les prémices de leur patrimoine et de leur virilité, pour la plus grande gloire du baccalauréat et de la vanité bourgeoise, et tout aurait été dit.

Aujourd'hui l'arrondissement de Compiègne est un des plus riches et des plus éclairés de France. De la propriété aisée, le mouvement d'amélioration agricole s'est communiqué aux classes laborieuses. Si vous parcourez toute la vallée de l'Oise, de Creil à Compiègne, vous remarquerez une magnifique contrée toute découpée en parcelles un peu trop menues, sans nul doute, et qui vous feront craindre un excès de morcellement ; mais arrêtez-vous en chemin, examinez ces champs ; vous verrez la culture intensive dans toute sa perfection ; les terres parfaitement ameublées, des cultures sarclées et en lignes, pas un pied de fossé ni de haie entre les champs. Si de là vous entrez chez le cultivateur, vous y trouverez l'aisance au foyer, un bétail florissant et nombreux dans les étables, enfin tous les caractères d'une culture soignée et prospère. Nous avons constaté que le rendement de trente hectolitres de grain et l'entretien d'une grosse tête de bétail à l'hectare étaient devenus l'état normal de cette contrée. C'est la culture intensive telle que la conçoit l'agronomie la plus avancée.

Je suis loin de faire de ce fait un argument au profit de la petite culture. Mais il résout un point économique bien plus important à mes yeux, c'est que, petite ou grande, la culture doit avant tout devenir intensive pour faire la prospérité d'un pays.—Par culture intensive, nous appelons celle qui tire du sol son maximum de produit sans l'épuiser, et par conséquent entretient dans l'aisance une population laborieuse et indépendante.

Une autre conclusion que je tire de ces faits, c'est que devant eux s'évanouissent les objections qu'on oppose à l'introduction de l'économie rurale dans l'éducation générale d'un pays qui se dit agricole. Ce qui serait plaisant à relever dans cette aberration, si les effets n'en étaient moins déplorables, c'est que ces objections partent souvent de ceux-là même qui, dans les journaux et dans les réunions publiques, ont toujours un lieu commun à débiter en l'honneur de l'agriculture, pour obtenir les applaudissements du pauvre laboureur.

Quoi qu'ils disent, leurs objections pourront tout au plus retarder la victoire du bon sens et de la vérité. Aujourd'hui l'enseignement de l'économie rurale existe ; il n'est qu'à l'état de fait local, c'est vrai, mais ce fait parle plus haut que les phrases de messieurs les agriculteurs-és-lettres, qui repoussent l'enseignement agricole, comme déshonorant pour leur vieux Parnasse.

Rassurez-vous, braves gens, le sens poétique et littéraire n'est pas plus émué chez nous, à la vue de nos champs et de nos animaux, qu'en feuilletant vos conciones et vos commentaires à l'usage des petits dauphins échappés du comptoir ou de la ferme. Le culte de Cybèle (pour parler votre langue) et de Cérès n'a jamais brouillé un esprit bien fait avec Apollon et ses neuf sœurs ; et si vous pénétriez un peu le génie des auteurs dont vous nous ensei-

gnez les textes, vous y liriez notre justification. Vous y verriez, entre autres choses, que, Dieu merci, l'étude des champs n'a pas oblitéré le génie de Virgile, et même si, au lieu de passer sa jeunesse à cette contemplation laborieuse de la nature, il l'avait passée sur les bancs d'un collège, je doute qu'il eût fait ses Rucoliques et ses Georgiques, et l'Énéide elle-même serait probablement moins riche d'images empruntées à la nature champêtre.

Donc tâchons d'être un peu moins hautains envers cette pauvre agriculture. Ce ne sont pas les vrais poètes qui ont à se plaindre de leur commerce avec elle, ce n'est que le Parnasse des pédagogues. D'ailleurs nous n'avons pas épuisé la question ; nous y reviendrons avec d'autres faits et d'autres témoignages. Nous verrons si les établissements créés sur l'idée que nous prêchons ne sont pas ceux où s'accomplit le mieux la tâche d'une bonne éducation qui est de former chez l'homme une âme saine dans un corps robuste : *mens sana in corpore sano*.

Mais ce qui précède n'est que la moindre part de l'œuvre entreprise par M. de Tocqueville, Louis Gossin et le frère Menée. C'est à Beauvais que nous allons l'étudier, à son foyer principal.

LOUIS HERVÉ.

Journal des Villes et des Campagnes.

De l'enseignement de la Musique.

(CAUSERIE.—Suite et fin.)

Vous pouvez me reprocher, dans ce qui précède, de confondre, en apparence, l'étude de la lecture musicale avec celle du chant proprement dit. En cela vous avez raison, mais permettez-moi de m'expliquer :

Il est bien vrai que pour apprendre à lire la musique ou pour apprendre à solfier, puisque tel est le terme technique, il faut chanter ; mais l'art du chant, qui a eu et a encore ses grands maîtres, tout aussi bien que l'art de la peinture, demande une étude spéciale. En Europe, dans les Académies Royales de musique, les élèves qui veulent suivre les cours de chant sont examinés sur la lecture musicale... et ils doivent savoir lire parfaitement pour être admis. Ce sont, pour me servir d'un rapprochement qui rend bien ma pensée, des élèves d'une classe de grammaire qui abordent l'étude de la rhétorique.

L'art du chant demande plusieurs années d'études. N'allez pas croire que vous deviendrez un Sontag ou un Duprez uniquement parce que la nature vous a donné une belle voix. Ce serait une profonde erreur : autant vaudrait dire que l'on peut-être l'Alma ou Kean sans se livrer à aucune étude... *Fiant Oratores*, disaient les latins. Or, le chanteur, à mon avis, n'est autre chose qu'un orateur qui s'adresse aux passions à l'aide de l'harmonie.

Démotènes, dit-on, prit des conseils d'un maître de musique, sur la manière de poser la voix et d'émettre les sons... Que d'avocats, de nos jours, devraient en faire autant ! Mais laissons là ces célébrités. Nous parlons ici du commun des mortels, de ceux qui veulent, tout bonnement, apprendre la musique pour pouvoir ensuite chanter, ou jouer un instrument quelconque en bons amateurs.

Il faut une vocation spéciale pour être artiste et je ne prétends pas donner de conseils aux artistes.

Quelques amateurs, qui ne savent pas lire la musique, éprouveront peut-être, après avoir parcouru ces lignes, le désir d'acquérir cette connaissance ; c'est tout ce que je désire, car alors je n'aurai pas parlé en vain. Apprenez à solfier, leur répéterai-je encore, et lorsqu'on demandera votre assistance pour former un chœur, ou pour faire une seconde partie dans un morceau... vous pourrez facilement vous rendre utile. Apprenez à solfier, c'est la meilleure route pour arriver à bien chanter ou à bien jouer un instrument, suivant vos goûts et vos dispositions. Apprenez à solfier, cela vous fera aimer la musique, et si vous êtes jeune homme, je puis vous assurer, d'après des expériences personnelles, que cet amour que vous concevrez pour la musique sera pour vous un préservatif contre bien des écarts et des dangers.

Un proverbe allemand dit :

Là où l'on chante arrête-toi ;
Les méchants ne chantent point.

Je crois ce proverbe parfaitement vrai.

Un instituteur, M. Amyrault, a écrit dans le dernier numéro du *Journal de l'Instruction Publique*, quelques lignes sur l'avantage qu'il y aurait à introduire l'enseignement du chant dans les écoles du Canada. Je suis certainement le premier à applaudir au projet de M. Amyrault. Mais sa réalisation me semble très-pro-

blématique, tant que le chant (je continue à substituer parfois le mot chant au mot solfège) ne sera pas enseigné dans les grands centres comme Québec, Montréal, etc. (1)

Vous me direz que ce n'est pas manque de professeurs de musique dans les deux villes : je le sais bien. Mais c'est manque d'un cours public de chant ; c'est aussi parce que le chant n'est pas enseigné aussi généralement qu'il devrait l'être dans les collèges et autres établissements d'éducation.

Je suis conduit à vous dire comment je comprends un cours public de chant.

Pour organiser un cours public de chant, il faut :

- 1o. Une salle ornée de quelques banes et d'un tableau noir.
- 2o. Deux becs de gaz.
- 3o. Un professeur avec son diapason.
- 4o. Des élèves.

C'est ce dernier article qu'on se procure le plus difficilement dans ce pays-ci, d'après ce que j'ai entendu dire. Si on était sûr d'un certain nombre d'élèves, il y a beaucoup à parier qu'on trouverait facilement un professeur de bonne volonté avec son diapason. Resterait les becs de gaz, le tableau noir, les banes et la salle ; pour cela il est permis d'espérer qu'il y a, dans une grande ville, assez d'amateurs généreux pour y pourvoir.

Mais on ne trouve pas les élèves, l'expérience l'a prouvé plus d'une fois. Comment faire en ce cas ? Mon avis est qu'il faudrait avoir recours à une souscription et payer le professeur. Supposez, pour préciser davantage, que le loyer de la salle, avec le gaz, revienne à une piastre pour chaque séance d'une heure ; c'est, il me semble, un prix raisonnable. En donnant une autre piastre au professeur, chaque leçon coûtera deux piastres. Si on avait cinquante élèves pour payer ces deux piastres, cela ferait quatre centimes (cents) par tête. A trois leçons par semaine, chaque élève aurait un peu moins de 50 cents à payer par mois. Le nombre des élèves augmentant, la souscription pourrait même être moindre que cela. Or, je ne puis pas m'imaginer qu'il n'y ait pas dans une grande ville comme Québec ou Montréal, cinquante personnes qui seraient contentes d'apprendre à lire la musique pour ce modeste prix.

C'est fort bien, me dites-vous ; mais qu'aura-t-on appris à la fin d'une année avec ce tableau noir et cet homme armé d'un diapason ?

Aux uns je dirai : si vous êtes régulier et attentif, et si vous aimez naturellement la musique, vous pourrez lire sans le secours d'aucun instrument et chanter d'une manière satisfaisante la plupart des romances que vous passez tant de temps à apprendre en martelant les notes sur votre piano, et tout cela... pour arriver à les chanter mal. Aux autres : vous aurez plus de facilité à apprendre l'instrument que vous étudiez sans intelligence et peut-être avec dégoût ; vous ferez aussitôt des progrès plus rapides. Ces résultats sont certains, tous les bons professeurs vous en répondront avec moi.

Supposez maintenant une classe de chant établie dans un des instituts ou sociétés littéraires qu'on trouve dans toutes les grandes villes ; voilà aussitôt une attraction de plus pour les jeunes gens.

Comme résultat moral, je vous offre un exemple qui se présentera, n'en doutez pas. C'est un jeune homme qui, par le moyen que j'indique, a pris du goût pour l'étude du chant ; c'est un ouvrier ou un employé quelconque. Il a fini sa journée, il rentre chez lui et prend son souper. Entre sept et huit heures il pense qu'il doit assister au cours de musique ; il quitte son habit de travail, fait un petit bout de toilette et va au cours. La classe de chant finit à 9 heures ; il peut ne rentrer qu'à 10 ou 11 heures. Et il sait qu'à l'institut il y a des journaux et des livres ; il s'assied à lire ; la soirée se passe et il part. En rentrant chez lui ce jeune homme peut se dire deux choses :

- 1o. Qu'il a appris quelque chose d'utile et qu'il a dépensé cinq ou six sous.
- 2o. Que si, au lieu d'agir comme il a fait, il avait passé sa soirée à la taverne, il n'aurait entendu que des propos inutiles ou mauvais et serait peut-être arrivé à dépenser 50 cents ou une piastre.

D'où je conclus que la musique est vraiment bonne à quelque chose.

Dans les collèges, le chant devrait faire partie essentielle de l'enseignement. Une fois le cours établi, le professeur devrait, à mon avis, faire, chaque trimestre, un choix des élèves qui auraient fait le plus de progrès, et en former, temporairement, une division à part pour leur faire apprendre quelques morceaux faciles, qu'ils

exécuteraient soit à l'église, soit à quelque séance extraordinaire. Rien autant que ce moyen n'est plus susceptible d'exciter l'émulation parmi les élèves. En effet, c'est une petite distinction que vous offrez à ceux qui ont le mieux travaillé ; chacun d'eux peut se dire : " On a bien chanté tel ou tel chœur et j'en faisais partie." Or, les enfants et les vieux soldats se ressemblent. Les uns comme les autres sont fiers de pouvoir dire : " J'étais à Austerlitz ! " Par ce moyen aussi on parvient en peu de temps à avoir un petit répertoire de morceaux pour les différentes solennités religieuses ou autres : c'est une chose très appréciée des parents.

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur l'enseignement du chant dans les collèges. Si le peu que j'ai écrit peut aider à développer le goût de la musique, mon but sera rempli et je serai satisfait.

Il me reste à remercier les abonnés du Journal de l'Instruction Publique d'avoir bien voulu me lire jusqu'à la fin.

EMM. BLAIN,
Professeur de langues.

Québec, 22 mars 1860.

Erratum.— Au commencement de la 16e ligne du dernier article sur " l'enseignement de la musique," lisez : Pour la musique, au lieu de pour lui.

E. B.

Exercices pour les Éléves des Ecoles.

SUJET DE COMPOSITION.

LA CHASSE AU CARIBOU.

Nous avons reçu, l'autonne dernier, la visite de trois originaux ou cariboux ; malheureusement, ils ne nous laissèrent juste que le temps de les voir passer. Cependant, tout fut sur le qui-vive : on fondit postes et balles, on nettoya, on frotta, à qui mieux mieux, le fusil, excepté toutefois un chasseur, B. M., qui n'en fit rien.— Cette première hospitalité, toute tacite qu'elle fût, fut prise sans doute, par nos originaux ou cariboux, pour une politesse et une invitation, puisqu'ils sont revenus, ces jours derniers, à leur riantis d'autonne (1).

Hier, l'apparition de l'un d'eux fut remarquée ; celui de nos chasseurs qui le vit le premier, s'en fut jeter le cri de guerre aux oreilles de trois amis. A la pointe du jour, on se mit en quête ; on trouva l'animal sur la terre de B. Simard, le nez en l'air et éventant tout venant. Une croûte durcie, polie comme un miroir, lui donne l'avantage de la course ; il part, il trotte, il court ; on le suit ; il ruse (2), il longe le bois de Cazeneuve, il le tourne sans y entrer, de peur sans doute d'y enfoncer dans la neige, qui y est moins compacte qu'en plaine ; il vient et revient comme l'originaux du nord dans son ravage (3) ; mais ruse pour ruse, nos quatre chasseurs sont là qui le traquent, qui lui coupent chemin : il les craint de loin, repart au petit trot, broutant en passant la mousse découverte par la pluie, et mène, toujours au trot, nos quatre chasseurs à cinq milles du lieu de la levée. Les chasseurs ne se lassent pas ; on le suit à la piste, on l'approche... On le tire, mais de trop loin ; l'animal reprend son train... On le tire encore, moins B. M., dont le fusil, nettoya juste à l'heure du départ, n'était pas sec et avait une aigrette d'étoupe dans la lumière... il rate... il ramorce... et rate encore ; à chaque coup sec du chien qui se jette la tête en arrière et repart... tout court, et à trois heures et demi P. M., chasseurs et bête couraient encore, quand, enfin, derrière la Grosse Pointe, un dernier coup de fusil arrêta le bête. Trois postes lui avaient brisé l'épine dorsale.

M. Maxime Longpré, de l'Assomption, aidé de M. Muloin, a eu l'honneur de la journée. Son coup abattit l'animal et le couteau de chasse de Muloin l'acheva.

L'animal tué pèse 200 livres ; il mesure six pieds et demi du nez à la queue et quatre pieds et demi du garrot au sabot.

(1) Viandis, pâture du cerf et des autres bêtes fauves.

(2) Ruser, en termes de chasse, se dit d'une bête qui, poursuivie, va et vient dans les mêmes voies, à dessein de se défaire des chiens.

(3) Ravage, nom donné par nos voyageurs au lieu choisi, en automne, par une bande d'originaux. Ce lieu est ordinairement un bois de sapins, de pruche, ou d'épinette, dont ces animaux broutent la feuille pendant l'hiver ; leurs allées et venues autour de ce bois forment une battue durcie, dont ils ne s'éloignent point.

(1) Le chant s'enseigne, dans les écoles normales et dans beaucoup de collèges, précisément de la manière indiquée par M. Blain.—(Ed. Journal de l'Instruction Publique.)

On l'a promené hier, dans le village, sous le nom d'original. . . original c'était. . . chacun disait son mot, les femmes mêmes ont dit le leur, ce qui mena fort tard, quand enfin un curieux, après l'avoir visité, s'avisait de dire que cet original prétendu pourrait bien n'être qu'un caribou; on discuta, on débattit, et le litige ne fut décidé que ce matin, par un vieux voyageur au Népigon (1), qui, après avoir tâté le *musfe* (2) de l'animal, décida que c'était un caribou :—c'est donc du caribou qui, à l'heure que je vous écris, rôtit et fume à ma cuisine; ma femme croit encore et en conscience que c'est de l'original. . . Oh! les femmes! Mais, M. l'Editeur, cet exploit n'est rien; ici, à l'Assomption, on tue les cariboux à coups de fusil, c'est tout vulgaire—c'est bien peuple; mais à Repentigny, c'est bien autre chose!—On y chasse à *courre* (3) ou chasse à l'antique; sans bruit, ni cor, il est vrai, c'est un peu prosaïque encore; mais enfin, que le cri de chasse soit le rustique *guette. . . guette. . .* (4) de nos campagnes, ou bien le *voi-le-ci-aller, rotte, valet, rotte* (5), des barons de la vieille France, "en toute chose il faut considérer la fin."

Le 5 du courant donc, à Repentigny, le nommé Narcisse Laporte, voyant passer près de sa maison un de ces animaux qui patinait en trotinant, tant bien que mal, sur la glace vive de son champ, attèle prestement son cheval et court sus à la bête, la rejoint; son traîneau la heurte, lui casse une jambe et *Martin-bâton* l'achève.

Comme je ne veux pas qu'une aussi longue histoire reste sans morale; j'infère de ce que dessus, que : 1o. Mon ami B. M. (qui, je l'espère, me pardonnera cette petite leçon privée faite dans un journal) se souviendra dorénavant que le fusil du chasseur, tout comme celui du milicien, doit toujours être *sans aigrette en lumière*, et tout comme ceux de nos pères, qui ne rataient pas, dit-on; 2o. Que pour une aigrette en lumière, B. M. perdit son caribou, tout comme jadis, pour un point, Martin perdit son âne; 3o. Et enfin, que celui qui n'a jamais fait comme Martin, jette à B. M. la première pierre, après la mienne.

L'Assomption, 7 mars 1860.

D.
(*Minerve.*)

Exercices de Grammaire.

§ 35. Verbes Passifs.

Joseph TRAITER (*pl.-q.-parf. indic. p.*) avec bonté par Putiphar, qui ne l'exerça pas à de durs travaux et ne le RETENIR (*prét. simple indic. a.*) dans les fers. Il EMPLOYER (*prét. simple ind. p.*) au contraire par l'intendant à des fonctions importantes et peu pénibles. "Je JUGER (*indic. prés. a.*), lui DIRE (*pl.-q.-parf. indic. a.*) cet homme, vous bon et sage, mon âme TOUCHER (*ind. prés. p.*) de vos bonnes qualités, je vous RENDRE (*indic. fut. a.*) la vie heureuse." Mais le ciel RESERVER (*indic. imparf. a.*) encore d'autres épreuves à son fidèle serviteur. Il ACCUSER (*prét. simple indic. p.*) d'un crime qu'il ne pas COMMETTRE (*pl.-q.-parf. indic. a.*), et Putiphar ABUSER (*part. pas. p.*) le JETER (*indic. prrt. simple. a.*) en prison. Cependant, comme le courage du prisonnier SOUTENIR (*indic. imparf. p.*) par une grande confiance en Dieu, il SUPPORTER (*imparf. indic. a.*) son malheur avec fermeté. Dans la même prison, le roi TENIR (*ind. imparf. a.*) aussi deux de ses officiers. Ils AVOIR (*ind. prés.*) chacun un songe et le RACONTER (*indic. prés. a.*) à Joseph. Joseph, que la divine lumière ÉCLAIRER (*indic. imparf. a.*) EXAMINER (*ind. prés. a.*) tous les détails de ces songes qui sont heureusement EXPLIQUER (*indic. prés. p.*) et à ces explications DEVOIR (*fut. indic. p.*) le salut de Joseph qui DÉLIVRER (*indic. fut. p.*) bientôt de ses fers. Voici comment : Pharaon AVOIR (*prét. simpl. indic.*) un songe à son tour. Comme ce songe ne pouvoir (*indic. imparf.*) EXPLIQUER (*inf. prés. p.*) par les devins de l'Égypte, l'officier qui CONNAITRE (*indic. pl.-q.-parf. a.*) pendant qu'il ÉTRE (*indic. imparf.*) en prison avec lui, SAISIR (*ind. prrt. simple. a.*) cette occasion d'être utile à son ancien compagnon d'infor-

tune. Il bientôt AVERTIR (*passé. ant. indic. a.*) le roi son maître qui ORDONNER (*indic. prrt. simple. a.*) que le jeune captif lui AMENER (*subj. imparf. p.*) Joseph CONDUIRE (*prét. simple. indic. p.*) devant Pharaon. Lorsqu'il CONNAITRE (*indic. passé. ant. a.*) les détails du songe qu'AVOIR (*ind. pl.-q.-parf.*) le roi, il lui dit "Prince, une grande abondance nous PROMETTRE (*indic. prés. p.*) pour les sept années prochaines; mais les sept suivantes nous RAMENER (*ind. fut.*) une extrême disette." Le roi, FRAPPER (*part. pas. p.*) de crainte, METTRE (*indic. prrt. simple. a.*) Joseph à la tête de toutes ses affaires. Une grande quantité de blé AMASSER (*indic. prrt. simple. p.*) par les soins du nouveau ministre. L'Égypte PARCOURIR (*indic. prrt. simple. p.*), des blés ACHETER (*indic. prrt. simple. p.*) et ENFERMER (*ind. prrt. simple. p.*). Tout le monde PLACER (*ind. prrt. simple. a.*) l'espoir et le salut de la nation dans Joseph Il ÉTRE (*ind. imparf.*) âgé de trente ans lorsque le roi lui DONNER (*prét. simple. ind. a.*) le pouvoir. Qui ne RAVIR (*condit. passé. pass. a.*) d'admiration en LIRE (*part. prés.*) son histoire.

CORRIGÉ—Joseph avait été traité avec bonté par Putiphar, qui ne l'exerça pas à de rudes travaux et ne le retint pas dans les fers. Il fut employé au contraire par l'intendant du roi à des fonctions importantes et peu pénibles. "Je vous juge bon et sage, lui dit cet homme, mon âme est touchée de vos bonnes qualités, je vous rendrai la vie heureuse." Mais le ciel réservait encore d'autres épreuves à son fidèle serviteur. Il fut accusé d'un crime qu'il n'avait pas commis, et Putiphar abusé le jeta en prison. Cependant, comme le courage du prisonnier était soutenu par une grande confiance en Dieu, il supportait son malheur avec fermeté. Dans la même prison, le roi tenait aussi deux de ses officiers. Ils ont chacun un songe, et le racontent à Joseph. Joseph, que la divine lumière éclairait, examine tous les détails de ces songes, qui sont heureusement expliqués par lui; à ces explications sera dû son salut, et il sera bientôt délivré de ses fers. Voici comment : Pharaon eut un songe à son tour. Comme ce songe ne pouvait être expliqué par les devins de l'Égypte, l'officier qui avait connu Joseph pendant qu'il était en prison avec lui, saisit cette occasion d'être utile à son ancien compagnon d'infortune. Il eut bientôt averti le roi son maître qui ordonna que le jeune captif lui fut amené. Joseph fut conduit devant Pharaon; lorsqu'il eut connu les détails du songe qu'avait eu le roi, il lui dit : "Prince, une grande abondance nous est promise pour les sept années prochaines; mais les sept suivantes nous ramèneront une extrême disette." Le roi, frappé de crainte, mit Joseph à la tête de toutes ses affaires. Une grande quantité de blé fut amassée par les soins du nouveau ministre. L'Égypte fut parcourue, des blés furent achetés et enfermés dans les greniers publics. Tout le monde plaça l'espoir du salut de la nation dans Joseph. Il était âgé de trente ans, lorsque le roi lui donna ce pouvoir; qui ne serait ravi d'admiration en lisant son histoire?

Questionnaire.

I. Relevez les propositions qui sont au passif et rendez-les à l'actif, en ayant soin d'y faire tous les changements nécessaires.

CORRIGÉ.—Putiphar avait traité Joseph avec bonté.—L'intendant du roi employa Joseph à des fonctions importantes et peu pénibles.—On accusa Joseph d'un crime.—Une grande confiance en Dieu soutenait le courage du prisonnier.—Il devra son salut à ces explications.—On le délivrera bientôt de ses fers.—Comme les devins d'Égypte ne pouvaient expliquer ce songe.—Qu'on lui amenât le jeune captif.—On conduisit Joseph devant Pharaon.—Les sept années prochaines nous promettent une grande abondance.—On amassa une grande quantité de blé par les soins du nouveau ministre.—On parcourut l'Égypte, on acheta des blés, on les enferma dans les greniers publics.—Qui l'admiration ne ravirait-elle pas en lisant son histoire!

II. Relevez les propositions qui sont à l'actif et mettez-les au passif en y faisant les changements nécessaires.

CORRIGÉ.—Par qui Joseph ne fut pas exercé à de rudes travaux ni retenu dans les fers.—Lui avait-il été dit par cet homme.—Vous êtes jugé par moi bon et sage.—La vie vous sera rendue heureuse par moi.—Qui n'avait pas été commis par lui.—D'autres épreuves étaient réservées par le ciel à son fidèle serviteur.—Son malheur était supporté par lui avec une fermeté dont vous eussiez été ému.—Deux de ses officiers étaient aussi tenus par le roi dans cette prison.—Tous les détails de ces songes furent examinés par Joseph, qui était éclairé par la divine lumière.—Cette occasion d'être utile à son ancien compagnon d'infortune fut saisie par l'officier par lequel Joseph avait été connu.—Le roi son maître eut été bientôt averti.—Par qui il fut ordonné.—Lorsque les détails du songe eurent été connus de Joseph.—Il fut dit par lui.—Une extrême disette nous sera amenée pour les sept années suivantes.—Joseph fut mis à la tête de toutes ses affaires par le roi saisi de crainte.—Lorsque ce pouvoir lui fut donné.

(1) Népigon (poste au nord du Lac Supérieur).

(2) *Musfe*. . . le musfe de l'original est extrêmement prononcé et charnu, et c'en est la partie la plus délicate; celui du caribou ressemble à celui du chevreuil.

(3) C'est-à-dire, chasse aux bêtes fauves, à cheval et avec meute, c'est la chasse des nobles et des riches.

(4) *Guette, guette*, cri des chasseurs Canadiens à l'affût et par lequel ils s'avertissent de l'approche du gibier.

(5) *Voi-le-ci-aller*, etc., cri de chasse à courre, ou à bruit, par lequel le chasseur, en France, remet ses chiens sur les voies du cerf, qu'il quête.

III. Faites connaître les sujets et les compléments des verbes passif de l'exercice.

CORRECTIF.—Avait été fait : *sujet*, Joseph ; *compl.*, 1^o avec bonté 2^o par Putiphar ;—fut employé : *sujet*, il ; *compl.*, 1^o par l'intendant 2^o à des fonctions importantes ;—sora effrayé : *sujet*, votre douceur ; *compl.*, 1^o de moi, 2^o par la crainte ;—est touchée : *sujet*, mon âme ; *compl.*, de vos bonnes qualités ;—fut accusé : *sujet*, il ; *compl.*, par une grande confiance en Dieu ;—sont expliqués : *sujet*, qui ; *compl.*, 1^o par lui, 2^o heureusement ;—sera dû : *sujet*, son salut ; *compl.*, à ces explications ; etc.

AVIS OFFICIELS.



NOMINATIONS.

NOMINATION D'UN EXAMINATEUR.

Son Excellence, le Gouverneur Général en Conseil, a bien voulu, le 2 du courant, nommer John Burroughs, écuyer, membre du Bureau des Examineurs Catholiques de Québec, en remplacement de Jacques Crémazie, écuyer, démissionnaire.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Son Excellence le Gouverneur-Général a bien voulu le 7 du courant, faire les nominations suivantes de Commissaires d'école :

Comté de Gaspé.—Ile Bonaventure : MM. Philippe Mauger, François Journeau, John Cody, John Lamb et George Aubert, et Jean Harman, secrétaire-trésorier.

Comté de Gaspé.—Ste. Anne des Monts : MM. Augustin Levasseur, Joseph Lafontaine, Hilaire Emond, Rigobert Miville et Jean-Baptiste Vallée, et John Perry, secrétaire-trésorier.

Comté de Gaspé.—Cap Chatte : MM. Joseph Roy, père, François Pelletier, Jean Gagnon, Vincent Gagné, Joseph Pinenu, et Louis Roy, secrétaire-trésorier.

SEPARATION ET ANNEXION DE MUNICIPALITÉ SCOLAIRE.

Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil a bien voulu, le 7 courant, séparer les localités connues sous le nom de Ste. Anne des Monts et de Cap Chatte, dans le comté de Gaspé, et de les ériger en municipalités scolaires distinctes ; la municipalité de Ste. Anne des Monts devant comprendre tout le territoire qui s'étend depuis l'endroit appelé la "Tourelle" au nord-est, jusqu'au ruisseau Sasseville, au sud-ouest, formant une étendue de territoire de trois lieues et demie ; et la municipalité de Cap Chatte, depuis le ruisseau Sasseville, au nord-est jusqu'aux Capucins, au sud-ouest, formant une étendue de quatre lieues.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DU DISTRICT DE MONTREAL.

MM. Jérémie Laporte et Pierre Lacroix, et Mlles Adéline Adam, Adéline Béchard, Flore Gendreau, Héloïse Gravel, Octavie Legros, Philomène Monpéfit, Olive Ouimet, Marie Primeau et Catherine Turcotte, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

F. X. VALADE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DU DISTRICT DE QUEBEC.

M. Elisée Noël a obtenu un diplôme l'autorisant à enseigner dans les écoles modèles.

Mlles Délima Oharron, Osithe Néron, Avila Pelletier, Marcelline Rousseau et M. Edouard Marcotte, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

N. LACASSE,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DU DISTRICT DE KANOURASKA.

Mlles Lucie Bégin et Adèle Bouchard ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles modèles.

MM. Octave Boucher, Mathieu Morin et Calixte Dion ; Mlles Sophie Deblens, Emilie Gagné, Marie Orléantine Martin ; Dame Marie Apolline Caron, épouse d'Edouard Rontier ; Mlles Odile Sirois, Victoire Pelletier, Philomène Pelletier, Philomène Gagnon, Eliza Deslauriers,

Henriette Pelletier, Angélique Emond, Claire Langlois, Marie Bélanger, Stéphanie Dumais, Luce Potvin, Cécile Lavoie, Emilie Roy, Marie Marguerite Francoeur ; Dame Flore Caillouette, épouse d'Octave Roy ; Mlles Cécile Quellet, Georgina Bernier et Hermine Dion, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

P. DENAIS,
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE L'OTTAWA.

MM. Richard Corbett, James Gray, Hilaire Joachim Jouvent, David C. Leamy, William Schofield, Edward Smith ; Mlles Margaret Griffin, Margaret Grant et Mary White, ont obtenu des diplômes les autorisant à enseigner dans les écoles élémentaires.

JOHN R. WOODS,
Secrétaire.

CONFÉRENCES D'INSTITUTEURS.

La onzième conférence de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'École Normale Jacques-Cartier, aura lieu le 25 mai prochain.

La dixième conférence de l'Association des Instituteurs en rapport avec l'École Normale Laval, aura lieu le 26 du même mois.

AVIS.

Ceux, qui désirent soumettre à l'approbation du Conseil de l'Instruction Publique des ouvrages dont la propriété littéraire leur appartient ou qu'ils ont composés, devront transmettre au secrétaire du Conseil, au moins un mois avant la séance à laquelle ils veulent présenter ces ouvrages, une demande d'approbation d'après la formule suivante, contenant le prix par douzaine de chaque ouvrage imprimé, et le prix pour lequel ils sont disposés à céder, s'ils le jugent à propos, leur droit de propriété, et huit exemplaire de chaque livre imprimé ou un exemplaire du manuscrit, s'il ne l'a pas été.

FORMULE.

J'ai l'honneur de soumettre, pour approbation, au Conseil de l'Instruction Publique, l'ouvrage dont suit le titre :

La dernière édition a été publiée à _____
en l'année _____ et a été tirée à _____ exemplaires.

Le prix, par douzaine, est de \$ _____
La propriété littéraire de cet ouvrage appartient à _____
qui le cédera au Conseil, moyennant

la somme de \$ _____
J'en transmets 8 exemplaires ou le manuscrit.

Signature et adresse au long.

Par ordre du Conseil,

LOUIS GIARD,
Secrétaire.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

Les instituteurs et les institutrices des districts de Québec et des Trois-Rivières pourront, à l'avenir, payer leurs primes pour la caisse d'économie, et leurs abonnements aux journaux de l'éducation, à M. l'abbé Langevin, Principal de l'École Normale Laval, qui a bien voulu se charger de les recevoir.

DONS OFFERTS AU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

M. le Surintendant accuse avec reconnaissance réception des dons suivants :

De M. Joseph Henry, secrétaire de l'institution Smithsonian, à Washington : "Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution for 1858," 1 vol. in-8o.

De M. Désiré Girouard, étudiant en droit, à Montréal : Traité des lettres de change, par lui-même, 1 vol. in-8o.

De M. J. Douglas Borthwich, de Montréal : "The British American Reader," par lui-même, 1 vol. in-18o ; deux exemplaires.

De M. Henry Driscoll, C. R. de Montréal : "Dictionary of Quotations," 1 vol. in-12o.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONTREAL, (BAS-CANADA,) AVRIL, 1860.

Bureau des Examineurs Catholiques de Québec.

M. Jacques Crémazie, L. L. D., de Québec, nommé, en décembre dernier, membre du Conseil de l'Instruction Pu-

blique, a, depuis, comme membre du Bureau des Examineurs Catholiques du district de Québec, donné sa démission, qui a été acceptée. En accédant à son désir, Son Excellence le Gouverneur Général, a apprécié hautement le zèle et le dévouement dont M. Crémazie a fait preuve pendant un grand nombre d'années, en s'acquittant des devoirs de cette dernière charge.

Ses collègues ont également rendu hommage à son mérite, en adoptant la résolution suivante :

Sur motion du Révérend M. J. Langevin, secondé par M. F. E. Juneau, il est unanimement résolu :

Que ce Bureau regrette, dans l'intérêt de l'éducation, d'apprendre la résignation de Jacques Crémazie, éc., L. L. D., l'un de ses plus anciens membres, et qu'il ne saurait laisser passer cette occasion sans exprimer publiquement combien il appréciait l'exactitude, le zèle et le dévouement de ce Monsieur dans l'accomplissement des devoirs de cette charge.

M. John Burroughs, avocat, a été nommé pour remplacer M. Crémazie.

Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique du Bas-Canada pour l'année 1858.

EXTRAITS DES RAPPORTS DES INSPECTEURS DES ÉCOLES.

Extraits des Rapports de M. l'Inspecteur MEAGHER.

Eaton.—Il y a 13 écoles dans cette municipalité et quelques-unes d'entre elles sont dirigées par des instituteurs très habiles. Les réponses aux questions que j'ai posées aux enfans qui étudient sous ces maîtres m'ont paru bien satisfaisantes. Parmi les autres écoles il s'en trouve dont les instituteurs ne méritent certainement pas de semblables éloges. Les contribuables payent généreusement leurs cotisations et pourvoient en outre à la pension et au chauffage des maîtres et à celui des écoles.

Newport.—Cette municipalité soutient encore avec bien de la peine ses trois écoles, parmi lesquelles il en est une qui sera bientôt une des meilleures de mon district d'inspection. J'approuve entièrement la manière prudente dont les commissaires et le secrétaire-trésorier s'acquittent des devoirs de leur charge, et les contribuables sont dignes d'éloges pour les sacrifices qu'ils s'imposent dans le but de soutenir leurs écoles et de construire de nouvelles maisons. Ces maisons sont bâties sur un plan perfectionné.

Hereford.—Les quatre arrondissemens de cette municipalité sont encore réunis et les deux écoles qui s'y trouvent sont bien tenues. Les fonds de la commission scolaire sont sagement répartis et de manière à donner pleine satisfaction.

Clifton.—Cette localité soutient convenablement ses quatre écoles. Elles sont assidûment fréquentées et les enfans y font des progrès. Les maîtres à qui on en a confié la direction sont très capables.

Bury.—possède cinq écoles. Les finances de la municipalité suffisent aujourd'hui à ses besoins. Une de ces cinq écoles est en rapport avec la société dite "Church and Colonial School Society" et est habilement tenue par M. Best, qui y enseigne le dessin linéaire à 7 élèves. Ces derniers font beaucoup de progrès dans cet art.

Brompton.—Cette municipalité est divisée en 7 arrondissemens d'école et a cinq écoles en opération. Les instituteurs y enseignent avec plus de succès que l'année dernière. L'école qui se trouve aux Chutes promet de devenir excellente. La maison où elle se tient est spacieuse et le plan en est bon. Les affaires scolaires de Brompton s'améliorent. Les contributions que l'on y paye avec célérité et avec la meilleure volonté du monde excèdent d'au moins six fois la subvention accordée par la législature.

Sherbrooke (Ville).—Il y a cinq écoles dans cette municipalité, outre plusieurs autres écoles supérieures comprenant l'école qui est sous la direction de la *Church Society* et le collège français. On enseigne avec succès dans ces écoles l'épellation, l'arithmétique mentale, un peu de grammaire et de géographie. Les sommes

d'argent qui se trouvent à la disposition des commissaires répondent entièrement à leurs besoins. Leur administration des finances est prudente et sage. On est sur le point d'ériger une nouvelle maison d'école à Sherbrooke Nord. Le coût de cette construction doit excéder \$300; mais les contribuables de cette partie de la ville se proposent de la parachever au moyen de contributions volontaires. Sherbrooke, par le zèle que déploient ses habitans pour l'éducation, prendra bientôt place parmi les localités de mon district d'inspection dont la population se distingue le plus sous ce rapport.

Orford.—Cette municipalité est divisée en quatre arrondissemens et à 3 écoles, dont une est excellente. Les sacrifices que font les contribuables de ce township méritent des éloges. L'enseignement se donne avec succès dans ces écoles. Les affaires monétaires de la municipalité sont dans un état prospère.

Windsor est aussi divisé en quatre arrondissemens et soutient aussi 3 écoles où les enfans font plus de progrès que l'an dernier. Les commissaires s'acquittent bien de leurs devoirs et le fonds local des écoles suffit aux besoins de la municipalité. J'ai visité dans la partie nord-est du township un établissement peuplé de Canadiens-Français; je fus heureux d'apprendre que l'on devait y ouvrir une école dans le cours de juillet. Je me propose de m'y rendre l'hiver prochain et d'en faire l'examen.

Ascot.—Cette municipalité est divisée en 14 arrondissemens et possède autant d'écoles; les enfans faisaient des progrès. Quelques-unes de ces écoles sont dirigées par d'excellents instituteurs. La commission scolaire conduit toujours parfaitement les affaires de la municipalité.

Melbourne.—L'inspection que j'ai faite de ces écoles de cette municipalité m'a convaincu qu'il y avait progrès chez les enfans; j'ai été également satisfait de la manière dont les commissaires administrent ses affaires. On y a établi de nouveaux arrondissemens et construit de nouvelles maisons d'école. Les arrondissemens sont au nombre de 19 et celui des maisons d'école au nombre de 13. Les contribuables se montrent aujourd'hui mieux disposés à payer régulièrement leurs cotisations, et les commissaires mettent plus d'ordre dans leurs procédés.

Shipton.—Les écoles de cette municipalité qui sont au nombre de 19 sont toutes en opération et les enfans y font des progrès. Les affaires de la commission scolaire sont bien administrées.

Wotton a trois écoles; une quatrième s'ouvrira sous peu. J'ai remarqué du progrès chez les enfans. Les colons de ce township déploient du zèle et seront bientôt en état de contribuer plus amplement au soutien de leurs écoles;—513 enfans de l'âge voulu par la loi les fréquentent. J'ai réussi à faire disparaître des difficultés qui existaient dans cette localité. Mais malheureusement il s'en est déjà élevé de nouvelles.

Cleveland est partagé en 9 arrondissemens, et possède 7 écoles qui ont été fréquentées par un grand nombre d'enfans. La manière dont les commissaires gèrent les affaires de cette municipalité donne pleine satisfaction. Il s'y trouve une école dissidente conduite par un maître expérimenté.

Durham No. 1.—Cette municipalité a 19 arrondissemens et 15 écoles bien fréquentées. Il y a aussi une école dissidente qui l'est également et dont l'instituteur est très habile. L'enseignement du maître de l'école modèle obtient beaucoup de succès. Il est muni d'un diplôme obtenu de l'école normale McGill et sa méthode est excellente.

Durham No. 2.—Cette localité est divisée en trois arrondissemens et possède trois écoles. L'une d'entre elles, celle que dirige M. Galterson, rendra d'importants services. L'anglais et le français y sont enseignés. J'ai fait l'examen des livres et registres de la commission et je les ai trouvés en bon ordre. La maison où l'on se propose d'installer l'école supérieure n'a pas encore été construite.

Kingsley.—Cette municipalité a 14 arrondissemens et autant d'écoles. Je m'attendais à ce que les enfans fissent plus de progrès. Elle ne sont ni régulièrement ouvertes ni régulièrement fréquentées. Je suis convaincu que le zèle que déploie le secrétaire-trésorier aura l'effet d'améliorer cet état de choses. Les commissaires ont depuis peu construit deux nouvelles maisons. Deux des écoles de ce township méritent de figurer parmi les meilleures écoles de mon district d'inspection. L'une est anglaise et l'autre française.

Tingwick.—Cette localité a 8 écoles sous le contrôle des com-

missaires et 3 écoles dissidentes. Les premières ne sont ni habilement dirigées ni fréquentées comme on le désirerait, les commissaires alléguant qu'ils ne peuvent se procurer de maîtres compétents. S'ils en avaient la volonté, leurs ressources leur permettraient sans doute de le faire.

South-Ham.—Aucun progrès. Cette municipalité soutient avec peine ses deux chétives écoles.

Dudswell.—Possède 6 écoles communes. L'une d'entre elles est une annexe de l'académie. Toutes ces écoles sont bien fréquentées et les enfants y font des progrès. Le fonds local des écoles ne suffit pas entièrement aux besoins de la municipalité, mais la répartition en est sagement faite.

Winslow.—Ce township a de nouveau ouvert ses quatre écoles que les colons, à cause de leur pauvreté, ne soutiennent qu'avec difficulté. Les querelles qui en avaient occasionné la fermeture momentanée cessent petit à petit.

Lingwick.—Cette municipalité possède quatre écoles, l'une desquelles est excellente et l'autre très médiocre. Les commissaires se servent de jeunes instituteurs à qui j'ai fait subir un examen et que j'ai trouvés capables. L'instituteur de l'école du village était un de ceux qui s'acquittaient le mieux de leurs devoirs dans tout mon district d'inspection. J'ai appris avec regret qu'il était mort dans le cours du printemps dernier.

Weedon.—Ce township a trois écoles où les enfants font des progrès. Cette localité n'est colonisée que depuis peu d'années et la perception de l'impôt pour les écoles ne s'y fait pas aisément. J'ai été heureux de trouver ici des amis de l'éducation qui déploient tous leurs efforts pour la répandre.

Garthby et Stratford.—Il ne se trouve pas d'école dans ces deux townships. Lors de la dernière visite que j'y ai faite, on m'a promis que l'on en ouvrirait deux ou trois dans la dernière localité; les habitants de Garthby se sont abstenus de prendre un engagement de ce genre. Ces colons paraissent néanmoins jouir de quelque aisance. J'ai tout lieu d'espérer qu'on y établira des écoles et que j'aurai le plaisir d'en faire l'examen à ma prochaine visite.

Wolfstown.—Je me disposais à visiter cette année les écoles de ce township. Mais des missions spéciales dont j'ai eu à m'acquitter m'ont empêché de le faire.

Westbury.—On y a ouvert une école dans le cours de cette année, et l'on y a enseigné aux enfants la lecture, l'écriture et l'arithmétique mentale. On est sur le point d'en établir une autre qui sera fréquentée par un plus grand nombre d'élèves. Les contribuables de cette municipalité méritent les plus grands éloges; ils ont construit une maison d'école et en érigent aujourd'hui une nouvelle. Les commissaires et le secrétaire-trésorier montrent un zèle égal à s'acquitter de leurs devoirs.

Oakland et South Winslow.—Ces townships n'ont point d'écoles; mais on y en ouvrira une aussitôt qu'ils pourront réunir le nombre d'enfants voulu par la loi.

Tel est l'état dans lequel j'ai trouvé les 35 municipalités de mon district d'inspection. Les remarques générales qui suivent s'appliquent à chacune d'elles en particulier.

Les contributions sont libérales, exactement payées et sagement réparties. Les maisons d'école feraient honneur à bien des pays. Les parents y envoient leurs enfants aussi régulièrement qu'il leur est possible de le faire. Les progrès que font ces derniers sont bien de nature à satisfaire si l'on considère quels obstacles il a fallu surmonter pour les faire participer aux avantages d'une bonne éducation. Ces obstacles étaient formidables; j'en signale ici quelques uns. 1o. Diverses nationalités forment la population des municipalités; et cette population tient conséquemment à ce que le système d'éducation auquel elle est habituée soit celui que l'on adopte pour ses enfants; 2o. Il n'existe aucune uniformité d'enseignement; les enfants sont même dépourvus des livres qui leur sont nécessaires. Ce qui met le maître dans l'impossibilité de les instruire, ou s'il le fait, ce n'est qu'imparfaitement. Souvent encore en cela, il est obligé de se conformer aux caprices des parents, ou même à ceux de l'enfant.

Revue Bibliographique.

Etat et Progrès de l'Éducation dans le Haut Canada. — Rapport de 1855.

Nous extrayons du rapport pour 1855 du Surintendant en chef

de l'Instruction Publique du Haut-Canada les statistiques suivantes. Nous donnons assez de détails pour que le lecteur se fasse une idée exacte du système d'Instruction publique en opération dans cette partie de la province et des résultats qu'on en a obtenus.

Suivant le résumé des tableaux statistiques accompagnant ce rapport, le nombre d'élèves qui, en 1855 ont fréquenté les écoles communes ou élémentaires, de l'âge de 5 à 21 a été de 293,653, montrant un accroissement de 21,046 depuis l'année précédente. Le nombre des élèves de 5 à 16 ans qui ont droit de fréquenter les écoles a été de 360,578, accroissement: 35,690. Ce chiffre ne représente cependant pas le nombre exact de ceux qui ont droit d'y avoir accès et il eût été plus élevé, si la loi eût pourvu à ce qu'il fût fait rapport du nombre des personnes de 16 à 21 ans qui, depuis 1850, elle l'a accordé. Le nombre des enfants de 5 à 16 ans qui ont fréquenté les écoles publiques a été de 263,353, augmentation 19,949.

Le nombre des enfants qui n'ont fréquenté aucune école a été de 52,943; accroissement 6,216. Quelque déplorable que soit un progrès de cette nature, il n'en est pas moins vrai, d'un autre côté, que, durant les années 1857, le nombre des élèves qui ont étudié les plus hautes branches d'Instruction enseignées dans les écoles communes, a augmenté dans des proportions considérables, et que l'on compte 26,300 élèves de 16 à 21 ans ou au-dessus; accroissement 1,097.

Dans le Bas-Canada, le nombre des enfants de 5 à 16 ans, suivant le rapport pour 1855 du Surintendant pour cette partie de la province, a été de 247,204. Il y a cependant lieu de croire que ce chiffre ne représente pas exactement celui des enfants en âge de fréquenter les écoles, même en omettant les personnes de 16 à 21 ans. On sait, du reste, que le recensement de notre population infantine se fait, depuis quelques années, d'une manière bien defectueuse et que cela est dû à diverses causes qu'il serait oiseux d'indiquer ici, attendu que nous l'avons déjà souvent fait. Mais, d'après des données certaines, cette population peut sans exagération être portée à 330,000, suivant les explications que donne le Surintendant dans son rapport.

Dans le Haut-Canada, le nombre des garçons portés sur les rôles d'école a été de 160,633 et celui des filles de 133,050. Accroissement de 10,604 dans un cas et de 10,442 dans l'autre.

6,490 enfants indigènes ont fréquenté les écoles; l'accroissement a été de 1670; mais, suivant les termes du rapport, cette distinction des indigènes n'a pas lieu dans les localités où les écoles sont libres, c'est-à-dire, où elles sont accessibles aux riches comme aux pauvres et où chaque citoyen contribue à leur soutien suivant la valeur de ses biens-fonds, et non d'après le nombre de ses enfants.

Le nombre des instituteurs qui ont dirigé les écoles communes, durant l'année, a été de 2,965, accroissement 175; celui des institutrices de 1237, diminution 59. De ce nombre 856 sont des instituteurs munis de diplômes de première classe, accroissement 216; 2364 ont des diplômes de seconde classe, accroissement 300; et enfin 883 ont des brevets de troisième classe; diminution 79. Le Conseil de l'Instruction Publique a mis des conditions plus sévères à l'admission des candidats à l'enseignement et le Surintendant en chef a l'espérance que cette dernière classe d'instituteurs diminuera chaque année.

Le salaire des instituteurs a été en moyenne de \$454, diminution \$7; et celui des institutrices de \$242, diminution \$12.

Le nombre des arrondissements d'école y comprises les divisions scolaires dans les cités et les villes a été de 4,267; augmentation 250. Ecoles en opération 3,866; accroissement 135. Nombre d'arrondissements qui n'ont point fait rapport que leurs écoles ont été en opération 401.

Le nombre des écoles libres c'est-à-dire de celles où l'on ne fait point payer le taux mensuel mais au soutien desquelles, comme nous venons de le dire, les citoyens contribuent suivant la valeur de leurs biens-fonds, a été de 1936; accroissement 229; le nombre de celles qui ne sont libres qu'en partie a été de 1660, accroissement 101. Il n'existe plus que 114 écoles où l'on fasse payer le maximum du taux mensuel, c'est-à-dire 25 centins par mois pour chaque enfant; diminution 1240; et que 13 écoles où le taux mensuel soit moins que cette somme, accroissement du nombre des écoles qui ont aboli le taux mensuel 431.

Le nombre des maisons d'école construites durant l'année a été de 158, diminution 43. Le nombre total des maisons d'école est de 3694, dont 352 sont de brique, 244 de pierre, 1505 de bois de charpente, 1573 de pièces de bois non équarries, et 20 sur lesquelles le rapport ne donne pas de renseignements; 2993 sites d'école appartiennent en pleine propriété aux commissaires; accroissement 255; 463 sont tenus à bail; accroissement 13. Sites d'école

sur la possession desquels on ne peut donner de renseignements 78, diminution 165.

Il a été fait durant l'année 58,941 visites d'école, accroissement 9,745. 8,111 ont été faites par les surintendants locaux, accroissement 789; par des membres du clergé 4,360, accroissement 335; par des conseillers municipaux 1949, accroissement 155; par des magistrats 2,005, accroissement 371; par des juges et des membres du parlement 353, diminution 13; par des syndics d'école 20210, accroissement 2480; par d'autres personnes 21,953; accroissement 5,628.

Il a été fait 2,957 lectures; accroissement 417; 2389 ont été faites par les surintendants locaux; accroissement 144; et 568 par d'autres personnes; accroissement 273.

La durée en moyenne des écoles a été de 10 mois et 12 jours; accroissement 6 jours.

Dans 1708 écoles les exercices sont commencés et terminés par la prière; accroissement 159; la Bible ou le Testament ont été en usage dans 2,510 écoles; accroissement 95.

Le Haut-Canada profite aujourd'hui des avantages résultant de l'uniformité des livres dans l'enseignement. Ceux qu'a approuvés le Conseil d'Instruction Publique, et surtout la série des livres des écoles nationales de l'Irlande sont ceux qui sont les plus répandus. 2,403 écoles sont pourvues de cartes murales; accroissement 113; 612 de globes; 2,895 de tableaux noirs; accroissement 243; 500 d'appareils scientifiques comprenant des planétaires etc.; accroissement 28.

La subvention accordée par la législature en 1858 a été de \$133,000, c'est-à-dire de \$3,000 de plus qu'en 1857. Le montant perçu par les municipalités a été de \$270,503, chiffre dépassant la subvention de \$137,503, et de \$22,687 le montant des recettes locales en 1857. La somme accordée par la législature pour l'achat de fournitures d'école, de livres à donner en prix et de livres destinés aux bibliothèques n'a été que \$6,577, diminution \$1649. Pareil montant a été fourni par les municipalités. La valeur des fournitures d'école etc. achetées par les syndics au dépôt établi par le bureau ou ailleurs a été de \$14,142; diminution \$3,254. Le taux mensuel a produit \$195,879, accroissement \$45,380. La recette générale des écoles communes a été de \$1,244,488; diminution \$49,927. \$920,633 ont été payés aux instituteurs; augmentation \$60,402. Les sommes prélevées et dépensées en achats de sites et en constructions de maisons d'école ont été de \$173,625; diminution \$34,263; en loyers et réparations de maisons d'école \$37,250; diminution \$356; en achats de livres d'école, de papeterie et en dépenses casuelles \$102,838; accroissement \$13,804.

On ne compte pas plus de douze écoles protestantes séparées établies en vertu de l'acte de 1859 et de l'acte supplémentaire de 1853. Les écoles catholiques séparées sont au nombre de 94; diminution 6; 50 de ces écoles sont dans les townships et 44 dans les cités, villes et villages incorporés. Le nombre des enfans qui les fréquentent est de 9991; accroissement 27. La durée moyenne de leur enseignement a été de 10 mois; diminution 1 mois.

Le montant de subvention législative accordée à ces écoles, suivant le nombre d'enfans qui les ont fréquentées a été de \$8,531; augmentation \$16; les sommes payées aux instituteurs ont été de \$16,731; diminution \$2,012. Les achats de sites, la construction, la réparation et l'ameublement des maisons d'école etc. ont absorbé la somme de \$11,180; accroissement \$2,444. Montant total perçu pour les écoles séparées et provenant de diverses sources \$28,206; diminution \$4,161.

Les écoles de grammaire, y comprises 31 écoles de grammaire de comté, sont au nombre de 75; subvention: qui leur est accordée sur le fonds des écoles de grammaire \$30,382; accroissement \$2213. Montant perçu des élèves pour honoraires \$19,991; augmentation \$474; montant accordé par les municipalités \$13,305; diminution \$3,525. Montant des balances des années précédentes \$11,417; diminution \$10,314. Les recettes totales pour les écoles de grammaire en 1858 ont été de \$75,617; diminution \$10,631. Le montant des salaires des maîtres a été de \$61,073; augmentation \$3,520. Le nombre de leurs élèves a été de 4459; accroissement 386. Sur ce nombre 1,724 apprennent le latin; accroissement 395; 378 apprennent le grec; accroissement 94; 851 apprennent le français; accroissement 250.

Le nombre des élèves des collèges, des académies et des écoles indépendantes du Haut-Canada a été de 7,467; diminution 388.

Nous constatons, par le rapport du Surintendant du Bas-Canada pour cette même année, que le nombre des élèves des collèges et des académies désignés sous le nom d'écoles secondaires a été de 25,224. Dans ce nombre n'est point renfermé celui des élèves des Universités et des autres institutions appelées écoles supérieures. Il y a dans les unes et les autres, 4,991 élèves qui reçoivent l'édu-

cation gratuitement, 322 qui y hébergent sans payer et 543 dont la pension est en partie gratuite.

Les sommes dépensées dans le Haut-Canada en 1857, en achats de livres pour les bibliothèques publiques gratuites ont été de \$16,200; la moitié de cet argent provient de sources locales; le reste est donné par le gouvernement. En 1858 \$3,962 ont été dépensés dans le même but.

Les bibliothèques des écoles du dimanche renfermaient 254,489 volumes; augmentation 26,141 volumes. Le nombre de ceux que contenaient les autres bibliothèques publiques était de 110,639; augmentation durant l'année 13,631 volumes. Le nombre de volumes dans les bibliothèques des écoles publiques était de 167,765; augmentation 7,587. Total 532,893; augmentation durant l'année 41,359.

Les sommes dépensées en achats de cartes murales, d'instruments, de livres destinés à être donnés en prix, a été de \$11,810; diminution \$6,308.

Les instituteurs inscrits sur les registres comme recevant une pension de retraite ont été au nombre de 170. 15 d'entre eux sont morts avant de toucher leur pension pour 1858. Des 155 survivants 147 sont des hommes et 8 des femmes ayant en moyenne 65 ans; la durée de leurs services a été en moyenne de 21½. 54 appartiennent à l'église d'Angleterre; 50 sont presbytériens; 27 catholiques; 18 méthodistes; 5 anabaptistes. 79 sont nés en Irlande, 52 en Ecosse, 15 en Angleterre, 14 dans le Haut-Canada, 6 dans les Etats-Unis, 1 dans le Bas-Canada, 1 dans les Nouvelles Galles et 1 dans la Nouvelle-Ecosse.

Le maximum de la pension qui leur est accordée pour chaque année d'enseignement dans le Haut-Canada est de \$6, mais la modicité du fonds de pension (\$4,000, outre les contributions) ne permet pas de donner aux pensionnaires pour chaque année qu'il a enseigné plus de \$2. Les demandes de pension ne sont admises que de la part de ceux qui contribuent au fonds de retraite. Il n'y a comparativement que peu d'instituteurs qui profitent de ce privilège. A mesure que les pensionnaires décéderont, dit M. Ryerson, les survivants recevront une plus forte pension et les instituteurs qui contribuent à la caisse d'économie, ne manqueront pas de recevoir des secours plus considérables, quand ils deviendront incapables d'enseigner, parce qu'à l'avenir les contribuables seuls auront droit de partager le fonds.

Les écoles normales sont dans l'état le plus prospère. Les demandes d'admission et les admissions ont été plus nombreuses que durant les années précédentes. On a compté 162 élèves-maîtres durant la première session de 1858 et 196 durant la seconde; total 358. Sur ce nombre 186 avaient déjà enseigné. L'école modèle de grammaire, qui n'a été ouverte que quelques semaines avant la fin de l'année, contribuera puissamment au perfectionnement des écoles de grammaire du Haut-Canada.

Rapport du Surintendant des Ecoles de la Louisiane en 1857.

La Louisiane, un des Etats du Sud de l'Union américaine, est bornée au nord par l'Arkansas et le Mississippi; à l'est par le Mississippi et le golfe du Mexique; au sud par le golfe du Mexique, et à l'ouest par le Texas, dont la rivière Sabine la sépare en partie. Sa plus grande longueur, de l'est à l'ouest, est d'environ 292 milles, et sa largeur de 250. Sa superficie est de 41,225 milles carrés.

Le sol de la Louisiane n'atteint, en aucun endroit, une élévation de plus de 200 pieds au-dessus du niveau du golfe. A l'ouest du bassin du Mississippi et dans les contrées qui forment la partie centrale de l'Etat se dressent des collines admirablement boisées. La Rivière Rouge au nord-ouest, où ses divers embranchements forment de petits lacs et de nombreux marais. Au-dessous de l'embouchure de la Rivière Rouge, l'Atchafalaya quitte le Mississippi et fait la limite ouest du grand delta, immense étendue de territoire de plusieurs milliers de milles carrés, qui n'est que de dix pieds au-dessus du niveau des eaux basses et qui se trouve souvent inondée à l'époque de leur crue. Ce delta est d'une fécondité extrême. On y a introduit la culture de la canne à sucre, dont les riches produits se répandent dans tous les Etats de l'Union, dans le Canada et même dans certaines parties de l'Europe. Le coton y croit abondamment et est d'excellente qualité. L'indigo, la vigne, le chanvre, le lin et le tabac y réussissent également bien et ne contribuent pas peu à la richesse des planteurs.

Le sol renferme d'abondantes mines de charbon, de sel, de fer, d'ocre et de gypse.

Les principales rivières de la Louisiane sont le Mississippi, la borne à l'est et qui, après l'avoir arrosée dans sa partie sud-est,

va se décharger par diverses embouchures dans le golfe du Mexique ; la Rivière Rouge, qui n'est qu'un confluent du Mississipi ; la Washita, qui, après avoir traversé l'Arkansas au sud, vient s'unir à la Rivière Rouge ; la Sabine, le Calcasieu et le Mermentau, qui l'arrosent à l'ouest et au sud-ouest.

Le climat de la Louisiane est délicieux durant six mois de l'année ; mais les longues chaleurs de l'été, en échauffant les eaux de ses nombreux marais, donnent naissance à la terrible fièvre jaune. Les ouragans, qui désolent les Antilles, fondent également sur ce pays, de juillet à septembre.

L'orange, le citronnier et en général tous les arbres des tropiques, y croissent avec vigueur.

L'ours noir, le loup, le chat-tigre et la panthère, peuplent ses vastes forêts. D'immenses troupeaux de bisons parcourent ses prairies. L'alligator monstrueux habite ses rivières et ses bayoux, et, dans sa végétation luxuriante, fourmillent, le serpent sonnette, la vipère et toutes espèces d'autres reptiles.

Le peuple louisianais est presque exclusivement agricole. Il laisse leurs manufactures aux autres Etats de l'Union, préférant à leurs produits ceux de la terre féconde qu'il habite. Son commerce est très étendu, mais il se concentre dans la Nouvelle-Orléans.

La population de la Louisiane est aujourd'hui de 650,000 âmes, dont 300,000 esclaves. La race blanche se compose des Anglo-Saxons, qui se groupent vers le nord, et des premiers possesseurs du sol, habitant le sud, et chez lesquels les usages, les mœurs et la religion de l'ancienne patrie sont, comme ici, à peu près demeurés intacts. Les lois de la Louisiane ont été réunies en un code, qui a pour modèle le Code Napoléon.

Elle est divisée en 48 paroisses et à Bâton-Rouge pour capitale.

Les principales villes sont la Nouvelle-Orléans, population, 110,000 habitants ; c'est la métropole commerciale de la Louisiane et des Etats du sud-ouest ; Lafayette, faubourg de la Nouvelle-Orléans, population, 16,000 habitants, et Bâton-Rouge, population, 5,000 habitants. Les autres villes sont Donaldsonville, Iberville, Alexandria, Shrewport, Thibodeauville, Natchitoches, Franklin et Gretna.

La Louisiane fut découverte par les Espagnols, en 1541. En 1691, La Salle explora les terres de l'embouchure du Mississipi ; et quoique d'Iberville y ait fondé un établissement en 1699, ce ne fut que bien longtemps après, en 1712, qu'eut lieu sa colonisation. Louis XIV en céda alors tout le territoire à M. Crozat, qui lui donna, par reconnaissance, le nom du grand monarque. Le célèbre écossais Law créa, en 1717, une compagnie d'associés, qui fit l'achat de la Louisiane ; mais leur tentative d'exploitation sur une large échelle ayant été suivie d'insuccès, elle redevint la propriété de l'Etat. Lorsqu'en 1763, le Canada fut cédé à l'Angleterre, elle communiquait avec le St. Laurent par sa grande artère fluviale, le Mississipi, et avait une grande importance. Cédée à l'Espagne en 1764, un nouveau traité la rendit à la France en 1800. En 1803, Jefferson, alors président des Etats-Unis, en paya 60 millions l'abandon qui lui en fit le gouvernement du premier Napoléon. C'était, dans ce temps, une vaste contrée, renfermant la Louisiane proprement dite, l'Arkansas, le Missouri, l'Iowa et une partie du Wisconsin, et les territoires appelés Minesota, Nebraska et Kansas. En 1812, elle a été érigée en Etat.

Le gouverneur, le lieutenant-gouverneur, le sénat et l'Assemblée générale de la Louisiane, sont élus par le peuple, les trois premiers pour quatre ans et la dernière pour une période de deux ans seulement. Le sénat se compose de 32 membres et l'Assemblée générale de 97. Ces divers pouvoirs se réunissent chaque année, dans le cours de janvier.

La justice est administrée : 1o. par une cour supérieure, composée d'un juge en chef et de quatre juges associés ; 2o. par des cours de districts.

La Louisiane envoie quatre représentants au Congrès.

Chaque année, la législature vote une somme de \$300,000 pour le soutien des écoles de l'Etat. La répartition de ce fonds se fait sous la surveillance d'un surintendant, qui n'exerce ses fonctions que durant deux ans, et par l'entremise de trésoriers de paroisse. Chaque année, sur les rapports que lui adressent ces derniers, le surintendant rend compte des recettes et des dépenses qui ont été faites pour l'éducation et fait rapport de l'Etat dans lequel elle se trouve. A cela se borne à peu près toute son autorité. La loi ne lui donne aucun pouvoir ni sur les instituteurs, ni sur les fonctionnaires chargés de veiller à son exécution.

La subvention législative se distribue dans les paroisses et est payée aux instituteurs, qui en reçoivent une part proportionnée au nombre d'élèves qui fréquentent leurs écoles.

En 1857, la population infantine ayant l'âge voulu par la loi pour fréquenter les écoles était de 76,508, et donnait un accroisse-

ment de 3,186 enfants depuis le dénombrement qui en avait été fait en 1855 et sur lequel a été basé la répartition des \$300,000. Ce chiffre ne semble cependant pas correspondre avec celui de la population de l'Etat, et nous sommes portés à croire, avec le surintendant, que ce dénombrement a été loin d'être fidèle. Il en est de même, du reste, en Canada, où ces dénombremens ne s'obtiennent qu'avec beaucoup de difficultés.

Le nombre des écoles en opération a été d'à peu près 800, et la durée de l'enseignement a été, en moyenne, de 6 à 10 mois. Les enfants apprennent l'anglais dans la plupart de ces écoles, et le français seulement dans un petit nombre d'entr'elles.

L'enseignement comprend toutes les branches d'instruction élémentaires.

La paroisse de la Nouvelle-Orléans renferme, dans ses trois premiers districts, trois écoles supérieures de filles, où l'on enseigne l'histoire, la rhétorique, la philosophie, l'histoire naturelle, la chimie, la physiologie, l'algèbre et la littérature anglaise et française ; le nombre d'élèves qui les fréquentent est de 326 ; et trois écoles supérieures de garçons, qui y reçoivent à peu près l'éducation que l'on donne dans nos collèges ; leur nombre est de 333. Le quatrième district en renferme également deux autres, où l'on donne la même instruction aux élèves qui les fréquentent et dont on n'a pas indiqué le nombre.

Tels sont, en somme, les renseignements qu'il nous a été possible de recueillir, à l'aide du rapport de M. le Surintendant Hamilton, pour 1857 (lequel nous n'avons reçu que tout dernièrement), sur l'état de l'éducation dans cette importante province de l'Union. Nous avons franchement que, s'il y a progrès, le document officiel, dont nous venons de faire lecture, n'en donne pas une idée qui soit bien favorable. Cependant, il y a remède à tout et les diverses modifications que M. Hamilton suggère que l'on fasse subir à la loi sur l'instruction publique de l'Etat, tout en donnant plus de poids à son autorité, ne pourra manquer d'avoir les plus heureux résultats.

Voici comment, en terminant son rapport à l'Assemblée générale, il envisage ceux qui auraient lieu, si la Législation établissait des écoles normales et un *Journal de l'Instruction Publique*, dont il appello la fondation de tous ses vœux :

« Votre Honorable Corps a, dans sa dernière session, autorisé la fondation d'une Ecole Normale à la Nouvelle-Orléans. Les vrais amis de l'éducation ont vu avec joie ce premier pas dans la bonne route, et chacun appelle de ses vœux l'époque où la Législature ordonnera dans sa session actuelle l'établissement d'une ou de plusieurs autres écoles semblables dans l'Etat. L'expérience a appris aux amis de l'éducation, dans les autres Etats de l'Union et en Europe, que pour mettre la jeunesse à même d'acquérir les connaissances élémentaires qui servent de base à une éducation complète, il est nécessaire pour celui qui entreprend de transmettre ces connaissances, de comprendre en tous points l'art de les enseigner. Dans ce but, il a été fondé des écoles spéciales où les jeunes gens et les dames vont étudier la science du professorat, et où ils sont soumis aux mêmes épreuves du diplôme que celles imposées aux aspirants aux professions savantes. Quand le maître d'école, en vertu de ses qualifications morales et intellectuelles, sera appelé à occuper dans la société la position que la nature de sa profession et les rapports intimes nécessairement établis entre lui et nos enfants veulent qu'il occupe ; quand l'Etat aura, par un Acte législatif, entouré sa profession d'une armure protectrice, en l'élevant à la hauteur des autres professions reconnues par la loi, alors et alors seulement l'Etat pourra sauvegarder les allocations de fonds qu'elle fait annuellement ; alors il sera facile de saisir le contraste existant entre le Pédagogue et l'INSTITUTEUR ; alors tombera et disparaîtra parmi nous et à tout jamais la pierre qui tient fermées les autres carrières de la vie, et l'on verra d'intelligents jeunes gens des deux sexes venir frapper à la porte de nos Ecoles Normales pour en demander l'entrée, et s'engager et se préparer à éclairer les jeunes esprits et à les diriger dans la voie qui conduit aux professions honorables et à une vie utile.

« Pour mener à bonne fin l'œuvre déjà commencée et pour laquelle les générations à venir béniront la Législature qui en prit l'initiative, il ne faudra recourir à aucune taxe extraordinaire. Des trois cent mille piastres que la Législature affecte annuellement au maintien des Ecoles, retirez-en cent mille pour la fondation et l'entretien de quatre Ecoles Normales ; étendez les pouvoirs et les privilèges de celle déjà fondée à la Nouvelle-Orléans ; établissez, sur les mêmes bases, une autre dans chacun des districts congressionalis ; rendez ces quatre écoles accessibles à tous ceux de nos jeunes gens et de nos dames qui veulent se destiner et se rendre aptes à professor dans les écoles publiques de l'Etat, et dans moins de trois ans nous aurons un corps de professeurs dont l'Etat sera fier. La profession sera d'un coup élevée à sa hauteur,

et elle acquerra une dignité propre à mettre aux abois la horde d'aventuriers du Nord, qui, dans la plupart des cas, mûs par le seul motif du gain, viennent faire une riche moisson dans un Etat dont les institutions particulières sont pour eux un objet d'horreur.

“ On pourrait s'assurer un grand auxiliaire pour aider au développement du système scolaire public et de l'éducation en général dans tout l'Etat, en établissant un journal de l'éducation, au moyen duquel toutes sources d'informations pourraient être réunies et réparties dans chaque district, ville et paroisse de l'Etat, sur la condition des écoles, les moyens d'éducation populaire, les suggestions relatives à l'organisation et à l'administration de notre système scolaire, et tout ce qui peut tendre à en perfectionner les qualités et en écarter les vices. Un tel journal ne tarderait pas à trouver accès dans chaque district, et sa bien-venue serait saluée dans chaque foyer dont le chef a un enfant à élever, un suffrage à donner, une influence à exercer au profit de la cause de l'instruction publique. Dans moins de deux années ce journal pourrait se soutenir lui-même.

“ Les méthodes d'enseignement des diverses branches qui s'apprennent habituellement dans les écoles y seraient amplement discutées; le mode à suivre pour inspirer aux élèves le goût de l'étude; la manière d'inculquer les connaissances collatérales et incidentes; en un mot, tout ce qui se rattache à l'éducation et aux carrières pratiques de la vie y serait assez clairement exposé pour exciter l'intérêt non-seulement du maître, mais du plus jeune élève de l'école.

“ En fondant un pareil journal, la législature n'aura pas seulement achevé le noble acte de charité commencé au Capitole, mais elle aura aussi ouvert la voie à l'économie dans les dépenses de l'Etat. Des sommes d'argent sont annuellement votées pour le support de l'asile des sourds-muets, dont les hôtes infortunés sont élevés sans aucun but, quant à leur carrière future, et qui, dès qu'ils sortent de l'asile, retombent dans le dénûment dont on les avait retirés. Ils acquièrent avec une étonnante facilité l'art de la typographie; faites-en des imprimeurs, et leurs cœurs bondiront de joie en apprenant que l'Etat les a choisis comme agents intermédiaires pour répandre les connaissances dans les limites de son territoire, tout en les mettant à l'abri du besoin pour l'avenir, et en leur donnant les moyens de marcher de front avec leurs semblables dans l'ART CONSERVATEUR DES AUTRES ARTS.

“ Le revenu que l'on obtiendra d'une telle entreprise contribuera pour beaucoup dans la réduction des frais que coûte à l'Etat l'entretien de l'asile, et l'entreprise elle-même mettra en outre à la disposition de la législature un établissement où pourront s'imprimer toutes les lois et tous les documents publics, à un prix de beaucoup inférieur à celui qui se paie maintenant et que l'Etat continuera de payer pour ce mode de publication, aussi longtemps que les matériaux, la main d'œuvre, et les choses nécessaires à la vie dans le Sud, seront cotées à leur valeur actuelle.”

Petite Revue Mensuelle.

Les affaires du continent de l'Europe continuent à occuper vivement les populations de l'Amérique, et, dans notre pays, elles se partagent l'attention publique avec les actes et les discussions de notre Parlement dont la session s'avance rapidement vers sa fin.

Le discours de l'Empereur au Corps Législatif a posé très nettement les propositions suivantes : Les duchés de Parme et de Modène seront réunis au Piémont; la Toscane formera un royaume séparé, la Romagne aura un gouvernement laïque, en respectant le principe de la Souveraineté du Pape; la Savoie sera annexée à la France. Chacun de ces articles est propre à irriter quelque grande puissance; les deux premiers devraient être pour l'Autriche un véritable *casus belli*, puis qu'ils sont en opposition directe aux conventions de Villafranca; le troisième va à proposer pour le Pape une sorte de souveraineté qui ne rappellerait que trop les sarcasmes des soldats du prétoire, aux catholiques du monde entier, puissance qui, selon la *Revue des Deux Mondes*, n'est pas à dédaigner; enfin le quatrième a provoqué en Angleterre, dans le parlement et dans la presse, une véritable bourrasque de mauvaise humeur, et doit nécessairement alarmer la Prusse, la Belgique et la Suisse, comme indiquant chez l'Empereur le projet de rendre à la France les frontières qu'elle s'était données sous le premier Empire.

L'Autriche hésitera avant de recommencer une lutte qui lui a déjà coûté aussi cher; cependant elle arme tranquillement et sans se livrer à d'irritantes menaces; elle a 200,000 hommes en Vénétie et 140,000 en Allemagne, pour parer à toutes les éventualités. Le Pape, de son côté, paraît moins que jamais décidé à céder aucune partie de son territoire. Si l'on en croyait l'*Indépendance Belge*, le gouvernement français aurait conseillé à Victor Emmanuel de ne pas accepter les Romagnes, et la singulière proposition du *vicariat* ne serait qu'une manière de laisser la porte ouverte pour des négociations ultérieures avec la Cour de Rome. Cependant les votes écrasants, qui viennent d'être donnés dans les duchés et dans la Romagne en faveur de l'annexion au Piémont, ne laissent

guères espérer que cette partie, la plus grave, des complications actuelles, puisse recevoir une solution favorable. Il est vrai que M. Thouvenel, dans ses dépêches, fait une distinction assez significative entre la valeur du suffrage universel, s'appliquant au gouvernement d'un pays et le cas que l'on en doit faire, lorsqu'il s'agit de changer les limites des états et de déranger l'équilibre européen. L'Angleterre, dans l'affaire de la Savoie, a pu déjà apprécier toutes les conséquences de cette distinction, et les dispositions qu'ont manifestées assez hautement les Iles ionniennes, lui ont donné encore plus à réfléchir. Après avoir été le premier à donner l'alarme, le *Times*, ce journal-baromètre, se maintient à une température assez raisonnable en ce qui concerne ce point critique de la question italienne. Il vient de formuler une maxime à la fois digne et sage: “ C'est qu'il ne faut point parler plus haut qu'on ne veut agir.” “ Il n'y a pas de jour, ajoute-t-il, que le parlement ne discute la question de l'annexion de la Savoie à la France, et qu'il ne discute pour savoir quand il la discutera. C'est du haut du Mont-Cenis que les tories ont apprécié le traité de commerce avec la France, au lieu de s'occuper de cotons, de laines et de fers, ils s'occupaient des passages des Alpes et de leurs influence sur le commerce anglais.”

Le *Morning Chronicle*, de son côté, raconte que le comte de Rechberg, le ministre autrichien, à qui un haut personnage anglais demandait dernièrement comment l'Autriche verrait l'annexion de la Savoie à la France, répondait: “ Du même oeil que l'Angleterre a envisagé l'annexion de la Lombardie au Piémont.”

Le *Moniteur* s'est hâté de publier le traité de commerce qui sera, si l'on en croit M. Gaillardet, un marché; mais non plus un contrat d'alliance comme on aurait pu l'espérer avant la dernière crise.

Marché ou contrat d'alliance, il paraît, d'après la déclaration que M. Galt, notre ministre des finances, vient de faire, que nous allons être appelés nous aussi à faire certaines conventions avec la France, dont nous prendrions les vins et les eaux de vie, avec un droit très faible, à condition que des concessions semblables soient faites à nos bois et à quelques autres articles d'exportation. Dans le même temps que cette assurance était donnée aux chambres, M. Loranger faisait nommer un comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens d'attirer vers le Canada l'émigration belge, suisse et française, qui, actuellement, se dirige toute vers les Etats-Unis et vers l'Amérique du Sud, tandis que la conformité de langue, de mœurs et de religion devrait, il semble, plutôt l'attirer vers nos plages.

Le principal obstacle, qui s'est opposé jusqu'ici à ce que nous eussions notre part de cette émigration, consiste dans la profonde ignorance où l'on était partout, sur le continent de l'Europe, de tout ce qui nous concerne. Les grandes expositions de Londres et de Paris ont, pour bien dire, révélé notre existence, et la visite que doit nous faire, cet été, le prince royal, accompagné, peut-être, d'un de ses frères et d'une nombreuse suite, contribuera encore à nous faire connaître. Le gouvernement a promis de mettre une somme assez considérable à la disposition de la Chambre des Arts et Manufactures, pour tenir une exposition industrielle, à Montréal, pendant la visite des augustes personnages que nous attendons. D'après une réponse qui vient d'être faite à une interpellation, le Prince de Galles ne doit partir de Liverpool que vers le dix de juillet, ce qui donnerait à la Chambre des Arts et Manufactures un peu plus de temps pour réunir les matériaux de l'exposition projetée.

La subvention supplémentaire aux steamers transatlantiques; la proposition d'un vote de non-confiance, qui a été rejetée par une majorité de vingt-six voix; la proposition d'une loi contre l'usure, qui a échoué contre une assez forte majorité; et une proposition concernant la division en plusieurs collèges électoraux des cités de Montréal, de Toronto, et de Québec, sont les sujets les plus importants qui aient été jusqu'ici discutés dans l'Assemblée Législative.

On s'est occupé dans la chambre du remplacement de deux députés; l'un d'eux est M. Talbot, qui, en toute certitude, devait être au nombre des victimes du *Hungarian*, et l'autre, M. Hogan dont la disparition mystérieuse depuis plusieurs mois, est certainement une des choses les plus étranges dont on ait jamais entendu parler. Il a été décidé, dans l'un et dans l'autre cas, qu'il n'y avait pas encore de preuve suffisante d'un décès, pour que les électeurs pussent être appelés à choisir un successeur. Ceci n'empêche pas un journal du Haut-Canada de publier sur M. Hogan des détails qui ressemblent beaucoup à un article nécrologique, que ce monsieur aura peut-être, quelque jour le plaisir de lire.

Nous regrettons d'avoir à terminer cette petite revue par deux nécrologies, malheureusement plus authentiques. Québec vient de perdre deux hommes bien remarquables: M. Léon Gingras, théologien d'un grand mérite, et M. Réal Angers, l'un des avocats les plus éloquents de notre pays.

M. Gingras est mort à Paris, à l'hospice de Marie-Thérèse, à l'âge de 51 ans. Tous les Canadiens présents à Paris, ainsi que plusieurs hommes distingués et amis des Canadiens ont assisté à ses funérailles. Après de brillantes études faites au séminaire de Québec, M. Gingras avait été ordonné prêtre le 21 août 1831. En 1832, il fut professeur de belles-lettres, et de 1833 à 1834, il fut successivement professeur de théologie et directeur tantôt du grand, tantôt du petit séminaire. En 1844, il visita avec M. Bélanger une partie de l'Europe et les lieux saints. Il reçut à Rome le titre de docteur en théologie et publia à son retour un ouvrage en deux volumes qui a pour titre: “ L'Orient ou voyage en Egypte, en Arabie, en Terre-Sainte, en Turquie et en Grèce.” Cet ouvrage, qui n'est pas exempt de défauts, ne nous a point paru cependant avoir été suffisamment apprécié. Nous en reproduisons

aujourd'hui un couple de chapitres qui se trouvent doublement de circonstance, puisque c'est le récit des cérémonies de la Semaine Sainte à Jérusalem. Si nous ne nous trompons, M. Gingras est le premier canadien qui se soit trouvé dans la ville sainte à cette époque de l'année, et ses descriptions portent un caractère de vérité et de pieuse émotion qui devra plaire à nos lecteurs. Il est à regretter que l'auteur n'ait rien dit de ses voyages en France, en Italie, en Allemagne, en Belgique et en Irlande. L'Allemagne et l'Irlande sont surtout des pays que peu de Canadiens-français ont parcourus et sur lesquels il eût été intéressant de connaître les impressions d'un de nos compatriotes.

De retour à Québec, M. Gingras fut chargé, pendant quelque temps, d'une classe de philosophie et d'une conférence de théologie, et eut aussi de nouveau la direction du grand séminaire, qu'il laissa au mois de mai dernier, pour entreprendre un autre voyage dans l'intérêt de sa santé; la maladie, qui le minait, n'en fit pas de moins rapides progrès, et ne lui a pas laissé la consolation de mourir au milieu de ses amis et de ses anciens confrères ou élèves. La douceur de son caractère, sa piété et sa physionomie, fortement empreinte d'ascétisme, lui avaient fait donner le surnom de *saint*, par lequel il était généralement connu.

M. Angers n'était âgé que de 47 ans. Il était entré assez jeune au barreau et n'avait point tardé à s'y distinguer par les ressources d'une imagination brillante et une activité d'esprit très remarquable. Des goûts littéraires bien prononcés durent céder à la nécessité qui l'entraînait dans la route aride et quelque peu épineuse de la procédure. Il a cependant laissé de jolies poésies et un opuscule intitulé : *Les Révélations du Crime*, dans lequel on aurait pu l'accuser d'avoir voulu imiter Eugène Sue, si son ouvrage n'eût été antérieur de beaucoup aux *Mystères de Paris*, et si l'on ne savait point qu'il a, malheureusement, peint d'effrayantes réalités. On a aussi de lui un petit traité de sténographie, et il composa lorsqu'il rapportait les discours au parlement; car c'est à lui et à M. Aubin que l'on doit les seuls bons rapports que l'on ait des débats de la chambre d'assemblée du Bas-Canada, dans ses trois ou quatre dernières sessions. M. Angers fut chargé, par le gouvernement, avec M. Loranger, de la défense des censitaires devant la cour seigneuriale. Il s'y distingua par des recherches étendues et des plaidoyers aussi solides que brillants. Comme l'un des rédacteurs du recueil périodique, qui a pour titre *Décisions des Tribunaux du Bas-Canada*, il a encore contribué d'une manière bien remarquable aux archives de notre jurisprudence. Tant de travaux avaient détruit sa santé, et depuis plusieurs années il ne se soutenait dans l'exercice de sa profession que par des prodiges de courage et d'intelligence. Sa mort en contristant tout le monde n'a surpris personne. Nous publierons dans notre prochaine livraison quelques-unes de ses poésies.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

— M. Rogier, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique en Belgique, vient d'annoncer à la Chambre des représentants, dans la discussion sur le budget de l'instruction publique, que le gouvernement belge avait l'intention d'élever le niveau des études et d'attirer les savants étrangers.

— Le *Quincy Herald* apprend à ses lecteurs un terrible accident, résultat de l'imprudence des chefs d'un établissement d'éducation. Cinquante élèves de cette maison se trouvaient sur la glace qui était peu solide, elle se rompit et pas un seul n'échappa. La petite ville de *Madou*, dans l'état de l'Illinois, où ce malheur est arrivé, est plongée dans la plus navrante désolation. Presque chaque famille y a perdu un des siens.

— Le maire de Douai, en France, a interdit, dans une circulaire aux instituteurs communaux l'usage de fumer pour eux-mêmes et pour les élèves. Ces derniers, devront être punis ou expulsés lorsqu'il aura été prouvé qu'ils ont succombé aux séductions de la pipe et du tabac, que ce soit chez leurs parents ou ailleurs.

— L'Institut polytechnique de Montréal, sur la proposition de M. Ossaye, professeur d'agriculture à l'école Normale Jacques-Cartier, vient d'adopter un projet de requête à la législature, demandant qu'un certain nombre de bourses à donner à la compétition entre les élèves des divers collèges soient accordées par le gouvernement, de manière à pouvoir envoyer les compétiteurs heureux étudier dans des écoles spéciales d'arts et métiers en Europe, afin de propager plus tard l'enseignement pratique et spécial dans notre pays.

BULLETIN DES LETTRES.

— L'Académie des sciences morales et politiques a élu comme associé étranger M. Léopold Ranke, le célèbre historien allemand dont *l'Histoire des Papes* est l'ouvrage le plus connu en France.

— La veuve du célèbre auteur allemand, Jean Paul Richter, est morte à Munich, le 28 janvier dernier, à l'âge de 84 ans. Le seul fils qu'eût laissé ce grand écrivain est mort il y a longtemps dans la misère, à Heidelberg où il était étudiant.

— M. Montmerqué, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, est mort à Paris, à l'âge de 80 ans. Il a été inhumé le 3 mai et son éloge funèbre a été prononcé par M. Berger de Xivrey. Ses premières publications historiques et littéraires remontent à l'année 1818. Il venait de mettre la dernière main à une nouvelle et saine édition des Lettres de Madame de Sévigné, dont la vie et les écrits ont fait pendant de longues années l'objet de ses minutieuses recherches et la mort l'a surpris, pour bien dire, au milieu de ce travail. La mémoire de M. Montmerqué doit être chère aux Canadiens. Il avait montré envers tout ce qui concerne notre pays le plus vif intérêt et c'est en partie, nous croyons, par son entremise, que M. Barthe, lors de son séjour à Paris, a obtenu des dons de livres et d'objets d'art pour l'Institut Canadien de Montréal.

BULLETIN DES SCIENCES.

— Reconnaissons ce qu'on oublie trop souvent, qu'il y a quelque chose de plus merveilleux encore que cet univers : c'est le génie de l'homme, se révélant dans chaque ligne de ces mystérieux calculs, et qui a pu, trois fois dans ce siècle, affirmer l'existence dans notre système solaire d'éléments qui avaient échappé à nos instruments : Cherchons-les, s'est-il dit, ils se trouvent dans telle partie du ciel.

La première fois qu'on osa faire une prédiction si audacieuse, inspirée par le hiatus qui existait dans la série des distances des planètes, elle se vérifia par la découverte de Cérés, faite par Piazzi, le 1er janvier 1801. Les deux autres prédications du même genre appartiennent à la France. Ce fut M. Leverrier qui, il y a quatorze ans environ, étonna le monde scientifique en annonçant, à la suite d'un calcul des plus hardis, qu'il devait y avoir une planète au delà d'Uranus; et il eut le rare bonheur de voir s'accomplir sa prédiction quelques jours plus tard. Aujourd'hui, il vient d'obtenir, pour la deuxième fois dans sa vie, un succès non moins éclatant à l'extrémité opposée de notre système planétaire.

En comparant entre elles vingt et une observations des contacts intérieurs du disque de Mercure avec celui du soleil, observations recueillies depuis 1697 jusqu'en 1848, M. Leverrier y a découvert une erreur progressive qui s'élève à neuf secondes en 1753. Pour l'expliquer, il fallut supposer que des hommes tels que Lalande, Cassini, Bouguer, etc., eussent constamment commis des erreurs de plusieurs minutes, chose difficile à croire. Mais il se trouva en même temps qu'en augmentant de trente-huit secondes le mouvement séculaire du périhélie de la planète, toutes ces observations, fautive en apparence, devenaient exactes. De là, M. Leverrier a conclu qu'il fallait attribuer l'origine de ces erreurs à l'existence d'une autre planète, jusqu'ici inconnue, circulant autour du soleil; ou bien, si ce n'est pas une seule planète, à une série de petites sphères formant, pour ainsi dire, un anneau autour du soleil, toujours, bien entendu, entre ce dernier et Mercure.

Ce raisonnement ne pouvait manquer d'éveiller l'attention des astronomes : M. Leverrier reçut plusieurs lettres tendant à confirmer son opinion. M. Herrick, astronome américain, entre autres, lui fit savoir qu'il avait, il y a plus de dix ans, conçu l'idée d'une nouvelle planète intra-mercurelle, en se fondant sur certaines observations enregistrées dans différents recueils. Il résulte en effet de ses recherches que Pistorff avait plusieurs fois, en 1822, 23, 34, 36 et 37, vu passer sur le disque du soleil deux petits corps ronds, dont l'un paraissait être le satellite de l'autre, et qu'en 1819 Gruithuisen en avait observé de semblables. D'un autre côté, M. Buys-Ballot, en recherchant la période de la plus grande et de la plus petite chaleur émise par le soleil, était arrivé à l'hypothèse d'un anneau autour du soleil, ayant un diamètre intérieur d'environ 36 diamètres solaires.

La question en était là, lorsque le 22 décembre dernier M. Lescarbault, médecin à Orgères (Eure-et-Loir), écrivit à M. Leverrier pour lui annoncer qu'en mars dernier il avait vu lui-même un petit corps sphérique traverser le disque du soleil, et qu'il avait pris note du temps et des autres circonstances relatives à ce passage. Dans sa lettre, le docteur Lescarbault ajoute que dès 1837 il présentait l'existence d'autres petites planètes entre les quatre que l'on connaissait alors; mais que, privé de moyens sans doute, il dut se résigner à attendre, sans cependant renoncer à son idée. Le 8 mai 1845, il put voir le passage de Mercure sur le soleil, et il eut alors la pensée que, s'il existait entre le soleil et nous quelque autre corps que Mercure et Vénus, ce corps devait aussi avoir ses passages comme Mercure. A cette époque, il lui fut plus impossible que jamais de réaliser ses projets d'observations; en 1853, il put se mettre sérieusement à l'œuvre; mais ce ne fut qu'en 1858 qu'il eut une terrasse à sa disposition, et alors il se fabriqua lui-même un instrument susceptible de donner, à un degré près, un angle de position. Enfin, le 26 mars 1859, il eut le bonheur de voir la nouvelle planète, qui paraissait comme un point noir d'un périmètre circulaire bien arrêté; M. Lescarbault en estima le diamètre bien inférieur au quart de celui de Mercure. La planète paraît se mouvoir dans un plan incliné à l'écliptique d'un angle de cinq à sept degrés environ.

La question des planètes inférieures est encore bien loin d'être résolue. Instruit de la découverte du Dr. Lescarbault par un compte rendu publié dans le *Galvani's Messenger*, Mr. B. Scott, chambellan de la ville de Londres, a écrit aux journaux, annonçant qu'un corps semblable avait été vu, le 6 janvier 1818, par M. Loft, anglais, et que M. Scott lui-même en avait vu un pareil en juin 1847. Depuis cette époque, M. Scott a toujours mentionné ce fait dans ses conférences publiques sur le système solaire. Son récit est plein d'intérêt : "A l'époque

indiquée, il était en train d'essayer un nouveau télescope, et ayant dirigé l'instrument sur le disque solaire, il fut surpris de voir ce qui lui semblait d'abord un passage de Mercure ou de Vénus sur le soleil. Étonné d'un fait sur lequel les éphémérides gardaient le plus profond silence, il appela son fils, âgé alors de cinq ans, et le faisant regarder à travers le télescope, il lui demanda : " Que vois-tu ? — Je vois, lui répondit l'enfant, un petit ballon sur le soleil ! " M. Scott en communiqua aussitôt la nouvelle à Mr. Abbott, membre de la Société astronomique, mais celui-ci l'assura qu'il devait s'être trompé, ce qui empêcha M. Scott de publier son observation. Environ deux ans après, il fit la connaissance du Dr. Dick, astronome distingué, qui fut d'un tout autre avis, et lui montra un passage, dans un de ses ouvrages, où il mentionnait plusieurs autres personnes qui avaient observé le même phénomène. M. Scott avoue, du reste, que si l'observation du Dr. Lescarbault est exacte, le corps que ce dernier a vu ne peut pas être le même que celui de 1847, parce que celui-ci était beaucoup plus grand.

Résumons les faits, et tirons-en les conséquences ; M. Lloft voit une planète en 1817. Plus tard, Pastorf en voit plusieurs fois une ayant un satellite. En 1847, M. Scott en voit une sans satellite. En 1859, M. Leverrier démontre rigoureusement qu'il doit en exister au moins une ; M. Lescarbault l'a vue, mais elle est d'une grandeur insuffisante, et beaucoup moindre que celle de M. Scott. Donc, il doit y en avoir au moins trois, dont une avec un satellite. L'action combinée de ces trois planètes suffira-t-elle pour expliquer l'anomalie dans le mouvement séculaire du périhélie de Mercure ? M. Leverrier nous le dira sans doute. — *Revue Contemporaine.*

— Jusqu'ici, la lune n'avait été regardée que comme un morceau de bone sèche, privé d'eau, d'atmosphère, de végétation et d'habitants. Quant à ces derniers, l'opinion populaire s'était, il est vrai, obstinée à lui en donner ; mais sans atmosphère comment pourraient-ils vivre ? c'était là un sujet d'inquiétude pour bien des gens. Euler lui en avait trouvé une, mais ses observations n'avaient pas convaincu les astronomes. Enfin, il y a quelques années, M. de La Rive, et tout récemment le P. Secchi, ont cru pouvoir confirmer l'opinion d'Euler. L'atmosphère existe, selon eux, mais elle est extrêmement basse.

M. Schwabe, astronome distingué de l'Allemagne, va plus loin encore : dans un des derniers numéros des *Astronomische Nachrichten*, il annonce avoir vu dans la lune une espèce de végétation. Voici le fait sur lequel il se fonde. La surface de la lune nous présente de nombreuses raies étroites, ayant l'apparence de sillons. Tantôt elles nous paraissent droites, tantôt légèrement courbées. On a cherché à les expliquer de différentes manières : les uns les ont prises pour d'anciens lits de fleuves restés à sec, d'autres y ont vu des torrents de lave vomie par les volcans et réfléchissant la lumière du soleil plus vivement que le reste de la surface lunaire. M. Schwabe avance une autre explication. Selon lui, les raies qui partent du sommet de Tycho, une des montagnes lunaires les plus élevées ont, à certaines époques, une teinte verte, qu'elles perdent au bout de quelques mois. De là, il conclut qu'il existe dans la lune des végétaux qui poussent dans une saison correspondant à notre printemps terrestre, et meurent dans une autre correspondant à notre automne, tout comme les plantes de notre globe. Voilà donc l'existence d'une végétation fortement soupçonnée. Mais que devient alors l'assertion, communément admise, qu'il n'existe pas d'eau sur la surface de la lune ? Si la végétation, que M. Schwabe a remarquée sur notre satellite, présentait une teinte bleue, rouge ou jaune, on pourrait admettre qu'elle est d'une nature différente de celle que nous voyons sur la terre ; mais puisqu'elle est verte, ne faut-il pas conclure par analogie qu'elle résulte des mêmes combinaisons chimiques ? L'eau deviendrait dès lors une nécessité. Nous connaissons, à la vérité, des plantes, les cactus par exemple, qui vivent sans être arrosées ; mais nous savons aussi qu'elles absorbent l'humidité de l'air ; et pour que cette humidité existe, il faut des mers, des lacs, des fleuves. C'est une difficulté sur laquelle nous appelons l'attention des astronomes. — *Id.*

— On a établi, en France, sous le nom de *Société d'Acclimatation*, une association qui a pour objet d'importer et de propager les animaux et les plantes utiles de toutes les régions du globe. La France, par sa position centrale et son climat tempéré, est en effet bien située pour devenir le site d'une sorte d'exposition permanente de toutes les espèces utiles que renferment le règne animal et le règne végétal. Le *Jardin des Plantes* offre déjà quelque chose de semblable ; mais c'est une institution d'un genre plus pratique et plus expérimental que l'on veut créer. Nous lions à ce sujet dans l'*Union* : " Les travaux du jardin d'expérimentation que la Société d'Acclimatation fait établir au bois de Boulogne avancent avec rapidité : l'entourage en est terminé ; la rivière que l'on y a creusée est remplie, le lac est achevé, et la volière ainsi que les bâtiments destinés aux grands quadrupèdes et à l'aquarium sont terminés.

Pour ce qui concerne la population animale de cet établissement, le conseil de la société s'est également mis en mesure par l'acquisition de deux collections importantes dont les sujets seront livrés dès que l'habitation sera possible. A ce premier noyau viendront bientôt se joindre d'autres animaux, qui sont offerts soit par des membres de la société, soit par des personnes qui, tout en y étant étrangères, désirent lui donner un témoignage de sympathie. Ainsi le comte D'Espréménil fait présent d'une paire de nandous (autruche d'Amérique) le veuve d'un de nos généraux, une autruche du Sahara et un couple de cerfs d'Algérie ; le prince Demidoff met à la disposition de l'établissement un taureau et

une vache Brahma, un taureau d'Égypte et un mouflon ; diverses variétés de l'espèce galline sont offertes par M^{de}. Ant. Passy, et une paire de levriers de Perse par M. Saint-Quentin, attaché à la légation de France à Téhéran ; enfin, Sir George Grey, gouverneur de la colonie du Cap de Bonne Espérance, a promis trois zèbres qu'il possède dans ses propriétés de l'Afrique australe, et M. de Montalembert offre deux magnifiques casosars de la Nouvelle Hollande. Quant à la collection végétale du jardin, elle promet d'être immédiatement d'une richesse inouïe, grâce aux envois qui seront faits par les milliers d'adhérents que la société possède sur tous les points du globe.

— Un monsieur, qui réside à Bonctouche (Nouveau-Brunswick), traversant, ces jours derniers, sur la glace, l'embouchure de la rivière Cacaigine passa au-dessus d'un banc d'huîtres, et la glace étant très peu solide en cet endroit, il y perdit cheval et harnais et eut bien de la peine à se sauver lui-même. Le *New Brunswicker* fait, à ce sujet, quelques remarques sur un fait d'histoire naturelle jusqu'ici peu connu : " C'est un fait singulier, dit-il, et que les hommes de science n'ont point encore pu expliquer, que dans le golfe St. Laurent, sur les rivages duquel se forme partout une solide glace, l'eau ne gèle jamais au-dessus des bancs d'huîtres, excepté dans les froids les plus rigoureux. Même alors la glace n'acquiert point la même consistance que dans les autres endroits. C'est grâce à cette particularité que les habitants des côtes du golfe peuvent reconnaître l'exacte position des bancs d'huîtres. Dans les derniers jours de l'hiver la rencontre de ces mares est très dangereuse, surtout dans la nuit par une tempête de neige ; aussi ne doit-on pas s'étonner des nombreux accidents qui arrivent. Les huîtres sont certainement excellentes par elles-mêmes ; mais il n'est personne qui se soucie d'aller les visiter dans leurs lits par une froide et orageuse nuit d'hiver. " — *Minerve.*

PARCHEMIN VÉGÉTAL.—L'action de ces liquides corrosifs, auxquels on donne le nom d'*acides*, sur le coton, le vieux linge et en particulier sur le papier non collé, est extrêmement remarquable par la variété et l'importance des produits qui en résultent. Un même acide peut donner des résultats tout-à-fait différents suivant que son action se prolonge plus ou moins longtemps. Ainsi, par exemple, l'acide sulfurique (huile de vitriol) donne lieu à cinq produits distincts, parmi lesquels on peut signaler le *parchemin végétal la dextrine* (dont la solution dans l'eau est un mucilage ressemblant à la gomme arabique) et la *glucose* (espèce de sucre qui se rencontre dans la plupart des fruits).

La dextrine et la glucose, connues depuis assez longtemps, sont très-employées. Il n'en est pas ainsi du parchemin végétal, dont les propriétés, étudiées seulement dans ces dernières années, ont peu attiré l'attention. Mais l'importance de ces propriétés pourrait bien finir par lui faire prendre le pas sur ses aînés. — Essayons de justifier cet avancé par quelques détails.

Et d'abord le parchemin végétal ressemble tout-à-fait au parchemin animal par sa couleur, sa transparence, sa texture demi-fibreuse. Il résiste comme ce dernier à la déchirure et peut être plié à plusieurs reprises sans présenter d'altération dans les plis. Autant qu'on peut en juger par une expérience de quatre années, le temps ne l'altère pas, et sa conservation est probablement indéfinie. Le papier ordinaire, par sa transformation en parchemin végétal devient cinq fois plus fort, c'est-à-dire qu'il présente à la rupture une résistance cinq fois plus grande que sa résistance primitive ; il n'est pas alors tout-à-fait aussi fort que le parchemin ordinaire mais la différence est peu considérable. Cette légère infériorité est du reste bien compensée par son homogénéité qui est presque constante, tandis que le parchemin animal offre une résistance très variable même dans l'étendue d'un seul morceau. En outre le papier parchemin résiste à l'action altérante des agents chimiques, et surtout à l'action de l'eau. On peut le laisser tremper dans l'eau pendant plusieurs jours, et même l'y faire bouillir, sans qu'ils en résulte d'autre changement qu'un accroissement de volume ; et en séchant il reprend toutes ses propriétés primitives. Or on sait que le parchemin animal bouilli dans l'eau se transforme en une espèce de glu.

Voilà certes bien des avantages. Si l'on y joint la facilité de sa préparation on comprendra immédiatement que le parchemin végétal va faire avant peu une rude concurrence aux antiques peaux d'ânes. Autant en effet est longue et pénible la fabrication du parchemin animal, autant est simple et rapide celle du parchemin végétal. Pour ce dernier, une feuille de papier non collée, un vase contenant de l'acide sulfurique mêlé de la moitié de son volume d'eau, à une température qui ne doit pas dépasser 15 degrés centigrades ou 60 degrés Fahrenheit, puis deux autres vases dont l'un contient de l'eau pure et l'autre une faible solution l'ammoniaque, voilà tout ce qu'il nous faut. — *L'Abeille.*

On s'abonne, pour CINQ CHELINS par année, au Journal de l'Instruction Publique rédigé par le Surintendant de l'Éducation et par M. Joseph Lenoir, assistant-rédacteur.

On s'abonne pour CINQ CHELINS par année au " Lower Canada Journal of Education," rédigé par le Surintendant de l'Éducation et par M. James Phelan, assistant-rédacteur.

Les instituteurs peuvent recevoir, pour CINQ CHELINS, les deux journaux ou, à leur choix, deux exemplaires de l'un ou de l'autre. L'abonnement, dans tous les cas, est payable d'avance.

Le Journal français se tire à 4,000 exemplaires et paraît vers le milieu de chaque mois. Le journal anglais se tire à 2,000 exemplaires et paraît vers la fin de chaque mois.

On ne publie que des annonces qui ont trait à l'instruction publique, aux sciences, ou aux beaux arts. Prix : un chelin par ligne pour la première insertion, et douze sous par ligne, pour chaque insertion subséquente, payables d'avance.

Des Presses à Vapeur d'Eusebe Senécal, 4, Rue Saint-Vincent, Montréal